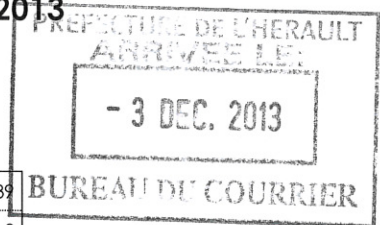


CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-141



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget Principal M 14 – Ajustement AE/CP 2012 TRU 29 relative à « l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique de Thau agglo – déchets ménagers » Budget Principal M4 – Mise en place de l'AE/CP 2012 TRU 291 relative à « l'exploitation de l'UVE – valorisation des déchets professionnels »

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 à L.2311-7 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés en profit de Thau agglo,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Vu l'autorisation d'engagement adoptée antérieurement par délibération du Conseil communautaire n°2012-26 en date du 28 mars 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 novembre 2013,

Lors du Conseil communautaire du 28 mars 2012, l'autorisation d'engagement et crédits de paiement n° 2012 TRU 29 a été créée pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) sur le budget principal M14, selon l'échéancier suivant :

N° AE	OPERATION	AUTORISATION D'ENGAGEMENT €
2012 TRU 29	Exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Thau agglo IMPUTATION 8121-611	45 187 000

CREDITS DE PAIEMENT EN €	
2012	452 000
2013	5 420 000
2014	5 485 000
2015	5 551 000
2016	5 618 000
2017	5 685 000
2018	5 753 000
2019	5 822 000
2020	5 401 000

L'exploitation de l'UVE concerne à la fois des déchets issus des ménages et des déchets assimilables aux ordures ménagères en provenance des professionnels.

En 2013, pour enregistrer les opérations budgétaires relatives à l'UVE assujetties à la TVA, un budget principal M4 « valorisation des déchets des professionnels » a été créé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver l'ajustement de l'autorisation d'engagement/Crédits de paiement n°2012 TRU 29 sur le budget primitif M14, selon l'échéancier suivant :

N° AE	OPERATION	AUTORISATION D'ENGAGEMENT €
2012 TRU 29	Exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Thau agglo IMPUTATION 8121-611	37 754 397

CREDITS DE PAIEMENT EN €	
2012	363 597
2013	4 517 300
2014	4 427 500
2015	4 592 500
2016	4 647 500
2017	4 686 000
2018	4 730 000
2019	4 840 000
2020	4 950 000

D'approuver la mise en place, sur le budget principal M4 valorisation des déchets des professionnels, de l'autorisation d'engagement /Crédits de paiement n° 2012 TRU 291 selon l'échéancier suivant :

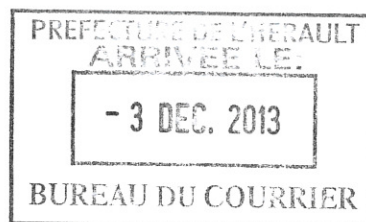
N° AE	OPERATION	AUTORISATION D'ENGAGEMENT €
2012 TRU 291	Exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Thau agglo IMPUTATION -611	6 133 253

CREDITS DE PAIEMENT EN €	
2013	801 253
2014	748 000
2015	750 000
2016	757 000
2017	760 000
2018	765 000
2019	772 000
2020	780 000

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



 Pierre Bouldoire
 Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-142

Affichage		Présents	33	Pour		39
Publication		Absents	6	Contre		0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention		0



OBJET : Budget principal M14 – Ajustement de l'AP/CP 98124 relative à « la Mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets de Thau agglo »
Budget Principal M4 – Création de l'AP/CP 981241 relative à « la Mise en conformité des équipements et installations de traitement et stockage des déchets inertes (ISDI) »

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311.1 à L.2311.7 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés en profit de Thau agglo,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°2013-71 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 concernant la mise en place de l'Autorisation de programmes / Crédit de Paiement n° 98124,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013,

Lors du conseil communautaire du 27 juin 2013, l'AP/CP n°98124 a été créée pour la mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets de Thau agglo selon l'échéancier suivant :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €		
			2014	2015	
98124	Mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets	540 000	Dépenses	500 000	40 000
			Recettes FCTVA	77 400	6 200
			Financement Thau agglo	422 600	33 800
			Total recettes	500 000	40 000

L'opération consistait en la réalisation d'une mise en conformité au sein de l'ensemble des déchèteries ainsi que sur l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de Thau agglo. En 2013, pour enregistrer les opérations budgétaires relatives à l'ISDI assujetties à la TVA, un budget principal M4 « valorisation des déchets des professionnels » a été créé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver l'ajustement de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement correspondante sur le budget primitif M14, selon l'échéancier ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €	
			2014	2015
98124	Mise en conformité des équipements et installations de traitement des déchets	370 000	350 000	20 000

D'approuver la mise en œuvre, sur le budget principal M4 : Valorisation des déchets des professionnels, de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement n°981241 selon l'échéancier ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €	
			2014	2015
981241	Mise en conformité des équipements et Installations de traitement et Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	170 000	150 000	20 000

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



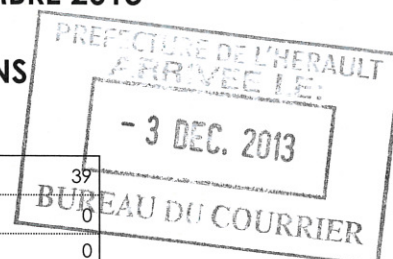

Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-143

Affichage	Présents	33	Pour	37	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET: Budget principal M14 - Création de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement n° 981281 pour l'acquisition de conteneurs à déchets de grosse capacité

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et L5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'Arrêté de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au profit de Thau agglo.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013

Pour les besoins de la collecte, Thau agglo utilise différents conteneurs de grosse capacité servant au stockage temporaire des déchets. L'acquisition ou le renouvellement de ce matériel pour les 3 années à venir se décompose comme suit :

- 2014 : Renouvellement du compacteur à ordures ménagères de la résidence les Terrasses du soleil à Sète ; renforcement des portes des conteneurs maritimes utilisés dans les déchèteries pour le tri des déchets électriques et électroniques,
- 2015 : Acquisition d'un compacteur destiné au stockage du carton sur le site de la régie de collecte de Marseillan ; renouvellement de 2 bennes mobiles pour les déchets des communes,
- 2016 : Renouvellement du compacteur servant au stockage de la collecte sélective réalisée en mini benne avant transport vers le centre de tri.

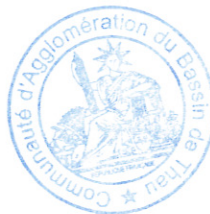
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme n°981281 et les crédits de paiement correspondants, permettant l'acquisition de conteneurs, selon l'échéancier ci-après :

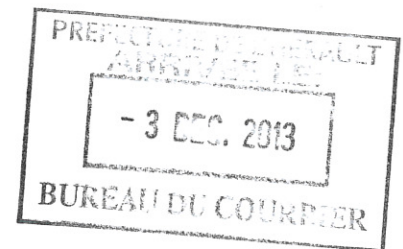
N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €		
			2014	2015	2016
981281	ACQUISITION DE CONTENEURS A DECHETS DE GROSSE CAPACITE	100 000	41 000	30 000	29 000

Etant précisé que les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal M14 fonctions 8122 et 8123 compte par nature 2158 opération 981281

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-144**

Affichage	Présents	33	Pour	33	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET: Budget Principal M14 - Mise en place de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement N° 983351 « Travaux de restauration des espaces naturels »

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents: Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés: Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance: Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311.3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-I-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence supplémentaire en matière de protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2006-418 du Conseil communautaire du 5 avril 2006 définissant les espaces naturels relevant de la compétence « protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables »,

Vu la délibération n°2004-272 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2004 adoptant la convention cadre entre Thau agglo et le Conservatoire du Littoral,

Vu la décision n°2010-89 du Bureau communautaire en date du 13 juillet 2010 adoptant la convention de gestion particulière du site des Salines de Villeneuve désignant Thau agglo comme gestionnaire,

Vu la délibération n°2010-147 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2010 adoptant notamment le plan de gestion des salins de Villeroy, des Salins du Castellas, du lido des Aresquiers et des salins de Frontignan,

Vu la délibération n°2011-94 du Conseil communautaire en date du 8 juin 2011 adoptant la convention de gestion particulière du site de Villeroy désignant Thau agglo comme gestionnaire,

Vu la décision n°2011-95 du Bureau communautaire en date du 8 juin 2011 adoptant la convention de gestion du site des salins de Frontignan désignant Thau agglo comme gestionnaire,

Vu la délibération n°2012-17 du Conseil communautaire en date du 7 février 2012 adoptant la convention de mise en œuvre des mesures compensatoires de la Ville de Sète sur les salins de Villeroy,

Vu la délibération n°2013-63 du Conseil communautaire en date du 6 mai 2013 adoptant le plan de gestion des salines de Villeneuve,

Vu le procès-verbal de mise à disposition de la commune de Marseillan à Thau agglo des terrains des Salins du Castellans en date du 28 décembre 2011,

Vu le procès verbal de mise à disposition de la commune de Mireval à Thau agglo des espaces naturels communaux en date du 22 mars 2012,

Vu la décision du Bureau communautaire du 20 juin 2012 autorisant Thau agglo à participer au projet LIFE+ ENVOLL (2013-2018) en tant que bénéficiaire associé,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013,

Thau agglo est gestionnaire des sites suivants sur son territoire :

- Salins du Castellans (communal)
- Salins de Villeroy (Conservatoire du Littoral)
- Salins de Frontignan (Conservatoire du Littoral)
- Lido des Aresquiers (Conservatoire du Littoral)
- Zones humides du Vagaran et du Boulas (Conservatoire du Littoral et Communal)

Des procès verbaux de mise à disposition ont été signés pour les terrains communaux ou des conventions de gestion en ce qui concerne les terrains du Conservatoire du Littoral.

Différents travaux de restauration de ces sites sont programmés, parmi lesquels:

- la restauration des salins du territoire pour les larolimicoles (programme européen LIFE + ENVOLL),
- la mise en œuvre des travaux de restauration des salins de Villeroy via une convention avec la Ville de Sète (mesures compensatoires),
- la mise en œuvre du plan de gestion du site des salines de Villeneuve pour sa partie Mirevalaise et Vicoise.

Leur réalisation est prévue sur trois années de 2014 à 2016, pour un montant estimé à 329 000€ TTC.

Pour permettre le bon déroulement de cette opération pluriannuelle d'Investissement,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme n° 983351 relative aux travaux de restauration des espaces naturels 2014 – 2016, pour un montant estimé à 329 000 € et les crédits de paiement correspondants, sur le budget principal M 14 opération 983351, permettant la réalisation de ce programme, détaillée ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
983351	Travaux de restauration des espaces naturels Imputations 8335 21728 983351 8335 2181 983351 83321 2181 983351 83321 2188 983351	329 000	Dépenses	129 000	100 000	100 000
			Recettes			
			Europe LIFE	28 700	12 000	3 600
			Europe FEADER	0	19 200	19 200
			Ville de Sète	24 000	24 000	24 000
			FCTVA	19 972	15 482	15 482
			Financement Thau agglo	56 328	29 318	37 718
Total recettes	129 000	100 000	100 000			

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

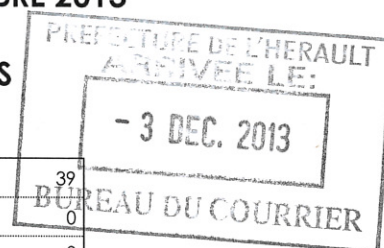


Pierre Bouloire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-145**



Affichage		Présents	33	Pour	
Publication		Absents	6	Contre	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget Principal M14 – Mise en place de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement n° 98330 – Travaux de conservation des bâtiments des Salins de Frontignan

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311.3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés en profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2004-272 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2004 adoptant la convention cadre entre Thau agglo et le Conservatoire du Littoral,

Vu la décision n°201-95 du Bureau communautaire en date du 08 juin 2011 portant approbation de la convention de gestion des Salins de Frontignan,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013,

Dans le cadre de sa compétence « Protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables », Thau agglo, associée à la ville de Frontignan et à l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication), est gestionnaire du site des anciens salins de Frontignan, propriété du Conservatoire du Littoral.

Des bâtiments, servant autrefois à l'exploitation du sel, sont présents sur ce site.

En 2008 et 2010, certains bâtiments ont été démolis (par le Conservatoire du Littoral et par l'EID), mais les autres bâtiments n'ont pas fait l'objet de travaux et se dégradent progressivement. Certains bâtiments s'éventrent sur une façade entière ou s'effondrent complètement. Cette situation présente un risque important, compte tenu notamment de la présence de promeneurs (et de squatteurs) sur le site. A ce stade, les actions menées par Thau agglo et le Conservatoire du Littoral ont consisté à sécuriser le site en clôturant et en condamnant les ouvertures.

Il convient aujourd'hui de mettre en œuvre un programme de travaux de conservation des bâtiments des Salins de Frontignan qui pourra être réalisé dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, en application de l'article L.322-10 du Code de l'environnement et tel que prévu à l'article 1.10 de la convention de gestion du site des Salins de Frontignan du 14 juin 2011.

Le programme des travaux de conservation des bâtiments comprendrait :

- des démolitions de bâtiments (2 bâtiments) ;
- des travaux consistant à démolir partiellement des bâtiments tout en conservant leur empreinte paysagère (2 bâtiments) ;
- des travaux de conservation de bâtiments : restauration "en coquille vide" (3 bâtiments).

Le détail financier de l'opération (montant TTC) est le suivant :

•	Maitrise d'œuvre	:	36 000 €
•	Contrôle technique, CSPS	:	12 000 €
•	Diagnostics immobiliers	:	12 000 €
•	Travaux	:	360 000 €
•	Aléas	:	36 000 €

Le montant cumulé pour la réalisation de cette opération est de 380 000 € H.T. soit 456 000 € TTC sur les années 2014 à 2015.

Cette opération est susceptible d'être soutenue financièrement par le Département de l'Hérault et par la Région Languedoc-Roussillon.

Par ailleurs, le Conservatoire du Littoral pourrait prendre en charge une partie du coût des travaux.

Il convient donc de mettre en place un programme pluriannuel d'investissement pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver l'autorisation de programme/crédits de paiement n° 98330 pour les travaux de conservation des bâtiments des Salins pour un montant de 456 000 € et les crédits de paiement correspondants, sur le budget M14, fonction 8330 nature 2181 opération 98330 permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de cette opération détaillée ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €		
			2014	2015	
98330	Travaux de conservation des bâtiments des Salins de Frontignan	456 000	Dépenses	26 000	430 000
			Recettes		
			FCTVA	4 000	66 000
			Financement Thau agglo	22 000	364 000
			Total recettes	26 000	430 000

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

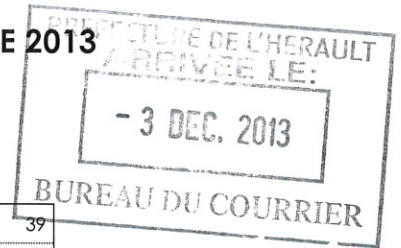



 Pierre Boulidoire
Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 3 DEC. 2013
BUREAU DU COURRIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-146**



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget principal M14 – Mise en place d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement n° 990 – « ZAE études et acquisitions foncières »

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération communautaire n°2003-96 en date du 10 décembre 2003 définissant « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des futures zones d'activités de l'espace communautaire » comme étant d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013

Thau agglo œuvre en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de futures zones d'activités de l'espace communautaire.

La mise en œuvre de cette compétence implique que des études préalables et des acquisitions foncières puissent être réalisées sur des secteurs identifiés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

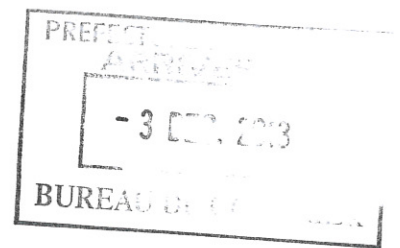
D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme n° 990 relative aux études préalables et aux acquisitions foncières pour les projets futurs de zones d'activités de l'espace communautaire, pour un montant de 3 000 000 d'euros, et les crédits de paiement correspondants, sur le budget M14 fonction 90 nature 2031 pour les études et 2111 pour les acquisitions foncières opération 990, permettant la réalisation de ce programme, détaillée ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	ULTERIEUR	
990	ZAE - études et acquisitions foncières	3 000 000	Total dépenses	1 350 000	825 000	825 000
	Imputations		Etudes	350 000	325 000	325 000
	Etudes - Fonction 90 nature 2031 opération 990		Acquisitions foncières	1 000 000	500 000	500 000
	Foncier - Fonction 90 nature 2111 opération 990		Total recettes	1 350 000	825 000	825 000
			Financement Thau agglo	1 350 000	825 000	825 000

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Boulmoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-147

Affichage		Présents	33	Pour	39
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET : Budget principal M14 - Mise en place de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement N° 932111 « Fourniture, installation et maintenance d'un système d'identification/antivol à radio fréquence dans les médiathèques (RFIA) »

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 à L.2311-7 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-10 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire au profit de Thau agglo,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-100 du 10 décembre 2003 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2007-702 du 13 juillet 2005 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2009-1111 du 25 novembre 2010, déclarant d'intérêt communautaire la Médiathèque de Frontignan la Peyrade conformément à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013

Thau agglo compte à ce jour un réseau de médiathèques composé de deux sites à savoir les médiathèques François Mitterrand et André Malraux situées sur la commune de Sète, ainsi que la médiathèque de Frontignan en cours de construction.

Pour le premier équipement de la médiathèque de Frontignan en système d'identification et antivol des documents, Thau agglo souhaite mettre en place un système RFID, qui s'étendra ensuite aux 2 autres médiathèques du réseau.

Pour le premier équipement de la médiathèque de Frontignan en système d'identification et antivol des documents, Thau agglo souhaite mettre en place un système RFID, qui s'étendra ensuite aux 2 autres médiathèques du réseau.

Cette médiathèque, d'une superficie planchée de 2 950 m², devra être forte d'exemplarité et de novation. Aussi, l'année précédant l'ouverture au public devra être consacrée à l'équipement du fonds documentaire avec des étiquettes spécifiques, ainsi qu'à l'installation du matériel nécessaire à son fonctionnement. Les 2 années suivantes seront consacrées au même équipement dans les médiathèques Mitterrand et Malraux.

Cette opération est prévue sur trois années (2014 à 2016) pour un montant estimé à 243 000 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme n° 932111 « Fourniture, installation et maintenance d'un système d'identification/antivol à radio fréquence dans les médiathèques » pour un montant de 243 000 €, et les crédits de paiement correspondants, sur le budget M14 opération 932111, permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de cette opération détaillée ci-après,

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
932111	Fourniture, installation et maintenance d'un système d'identification/antivol à radio fréquence dans les médiathèques	243 000	Dépenses	95 000	100 000	48 000
			Recettes			
			Subvention Etat (DRAC)	28 500	30 000	14 400
			FCTVA	6 136	6 459	3 130
			Financement Thau agglo	60 364	63 541	30 470
			Total recettes	95 000	100 000	48 000

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-148**



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Budget Principal M 14 – Mise en place de l'Autorisation de Programme / Crédit de paiement n° 970211 - « Subventions versées pour le logement social période 2014 / 2017 »

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 en date du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 en date du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010-48 en date du 26 mai 2010 portant adoption du règlement d'attribution des aides à la production de logements locatifs sociaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2013-95 en date du 26 juin 2013 adoptant définitivement le PLH 2012/2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2013-96 en date du 26 juin 2013 approuvant le nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social et de l'hébergement.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 novembre 2013,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012/2017 de Thau agglo prévoit la production annuelle moyenne de 282 logements sociaux dans le parc public sur le territoire. C'est un axe fort du PLH qui vise à garantir une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins des habitants du territoire.

Conformément aux dispositions du PLH et au cadre législatif, le règlement d'attribution des aides en faveur du logement social a été complété par un dispositif d'aides à destination du logement adapté et de l'hébergement et intègre le règlement d'attribution des garanties d'emprunts.

Les bénéficiaires de ces aides sont les organismes HLM (bailleurs sociaux, offices publics de l'habitat, sociétés anonymes d'HLM, sociétés d'économie mixte), les associations agréées par l'Etat et les collectivités locales.

Les crédits, affectés à la première autorisation de programme créée en 2011, seront attribués dans leur quasi-totalité d'ici la fin de l'année. Il convient donc de planifier les dépenses relatives à la poursuite de ce dispositif à compter de 2014 jusqu'en 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

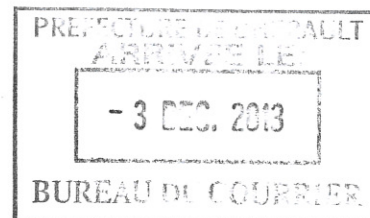
D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme n° 970211 « Subventions versées pour le logement social - période 2014/2017 » et des crédits de paiement correspondants sur le budget M14 fonction 7000 nature 204172, opération 970211 permettant la mise en œuvre du nouveau règlement d'intervention en faveur du logement social pendant la durée du PLH 2012 / 2017, selon l'échéancier ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €				
			2014	2015	2016	2017	
970211	Subventions versées pour le logement social	4 000 000	Dépenses	300 000	1 000 000	1 000 000	1 700 000
			Recettes				
			Financement Thau agglo	300 000	1 000 000	1 000 000	1 700 000
			Total recettes	300 000	1 000 000	1 000 000	1 700 000

D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

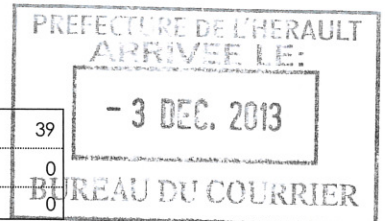


 Pierre Bouldoire
 Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-149**



Affichage	Présents	33	Pour	39
Publication	Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Budget Principal M 14 - Révision et clôture d'Autorisations de Programme (AP/CP) et d'Autorisations d'engagement (AE/CP)

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les autorisations de programme et les autorisations d'engagement adoptées antérieurement par délibérations du Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 novembre 2013,

Lors de délibérations antérieures, le Conseil communautaire a adopté des Autorisations de programmes et des Autorisations d'Engagement qui doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation en Conseil.

En effet, certains de ces programmes sont achevés et doivent être soldés, d'autres doivent faire l'objet d'ajustements ou de révisions, pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les modifications d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement, l'ajustement des crédits de paiement correspondants, ainsi que la clôture d'une autorisation de programme dont la réalisation est achevée, selon le détail ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENTS

N° OP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €				
			ANTERIEUR	2013	2014	2015	2016
9010	Réalisation et mise en place d'outils de signalétique Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	360 000	63 771 63 771	135 000 140 000	161 229 156 229		
97021	Subventions d'équipement versées pour le logement social Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	4 081 280	1 123 520 1 123 520	1 300 000 992 100	1 657 760 1 000 000		965 660
9703	OPAH RU Centre ancien de Sète Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	1 076 120	1 975 1 975	250 000 85 000	375 226 250 000	370 002 369 747	78 917 369 398
9704	PIG Habitat indigne et très dégradé Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	623 400	40 514 40 514	155 000 66 000	215 332 155 000	212 554 361 886	
981201	Fourniture bacs roulants et pièces détachées OM CS Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	1 180 000	0 0	360 000 360 000	270 000 330 000	280 000 300 000	270 000 190 000
981213	Travaux d'amélioration de l'Unité de Valorisation énergétique de Thau agglomération Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	2 500 000	0 0	2 000 000 1 600 000	500 000 900 000		
981221	Aquisition de véhicules pour la collecte des déchets Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	2 606 000	125 606 125 606	521 000 521 000	665 000 592 000	665 000 685 000	629 394 682 394
981231	Acquisitions de composteurs Délibération n° 133 du 14/11/12 Ajustement proposé	154 000 135 000	114 557 114 557	39 443 20 443			
981232	Installation de conteneurs enterrés Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	2 200 000	540 913 540 913	559 000 459 000	550 000 550 000	550 087 650 087	
98129	Aménagement du pôle déchets à Marseillan Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	1 200 000	119 520 119 520	450 000 405 000	50 000 95 000	580 480 580 480	
98153	Etude en vue de la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	180 000 150 000	0 0	150 000 65 000	30 000 85 000		
98154	Etude en vue de la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur Boulevards Camille Blanc et Verdun à Sète Délibération n° 114 du 02/10/13 Ajustement proposé	203 320	0 0	170 000 0	33 320 170 000	33 320 33 320	
98332	Réalisation du plan de gestion du Marais de la Grande Palude Délibération n° 70 du 26/06/13 Ajustement proposé	71 760	0	20 000 608	51 760 51 000	20 152 20 152	
983321	Etude de définition d'un projet de site Elaboration d'un plan de gestion de massif classé de la Gardiole Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	180 000	0 0	50 000 20 000	130 000 135 000	25 000 25 000	
98336	Lido Sète Marseillan Délibération n° 45 du 06/05/13 Ajustement proposé	61 420 980	50 492 318 50 492 318	2 642 218 1 992 218	4 600 000 7 786 444	3 686 444 1 150 000	
98337	Lido de Frontignan Délibération n° 26 du 27/03/13 Ajustement proposé	11 598 630	502 589 502 589	400 000 400 000	6 921 276 400 000	3 774 765 10 296 041	
204	Subventions d'équipements aux communes Délibération n° 72 du 26/06/13 Ajustement proposé	2 500 000	1 671 369 1 671 369	828 631 450 000			

AUTORISATION DE PROGRAMME - CLOTURE

N° OP	N° ET DATE DELIBERATION	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €	ANNEE DU DERNIER CREDIT DE PAIEMENT
4583	N° 64-23/06/10 N° 81-27/06/12	Déplacement conduite d'eau dans le cadre de l'opération aménagement du LIDO de Sète à Marseillan	2 398 167	2 398 167	2012

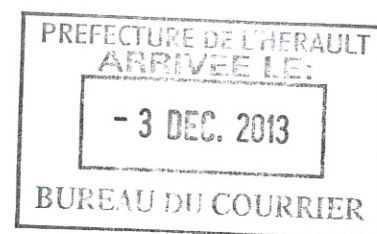
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - AJUSTEMENTS

N° AE	LIBELLE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT €	CREDITS DE PAIEMENT EN €					
			ANTERIEUR	2012	2013	2014	2015	2016
2010 COM	Réalisation de prestations de communication Délibération n° 133 du 14/11/2012	2 583 360	700 000		650 000	650 000	583 360	
	Ajustement proposé	2 583 360	700 000		686 000	650 000	547 360	
2011PVH008	OPAH RU Centre ancien Sète Suivi animation Délibération n° 133 du 14/11/2012	1 042 900	248 618		160 000	222 580	222 580	189 122
	Ajustement proposé	1 042 900	248 618		180 000	253 000	222 580	138 702
2011PVH017	Gestion et entretien des aires d'accueil de Marseillan et Frontignan/Balaruc les Bains Délibération n° 25 du 30/03/2011	610 000		121 900	244 000	244 100		
	Ajustement proposé	626 374		121 900	244 474	260 000		

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

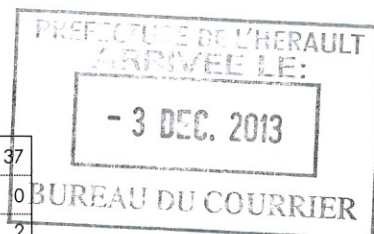



Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-150



Affichage		Présents	33	Pour	37
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	2

OBJET: Budget principal M14 - Révision des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) des programmes FISAC des cœurs de villes de Sète, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mireval, Vic la Gardiole et Balaruc-le-Vieux

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents: Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre ne prend pas part au vote, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin ne prend pas part au vote, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés: Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance: Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311.3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°2003-96 en date du 10 décembre 2003 définissant « le soutien à la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal au travers d'opérations de revitalisation des centres anciens » comme étant d'intérêt communautaire,

Vu les autorisations de programmes N° 99421, 99422, 9943, 9944, 9945, 9946, 9947, 9948 et 9949 approuvées antérieurement par délibérations n°2012-136 et 2013-73 du Conseil communautaire respectivement en date des 14 novembre 2012 et 26 juin 2013,

Vu la délibération communautaire n° 2011-15 du 23 février 2011, relative au règlement fixant les modalités d'intervention financière de Thau agglo dans le programme de redynamisation commerciale des cœurs de villes.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013

Thau agglo est en charge de l'élaboration et de la coordination des programmes de revitalisation commerciale des cœurs de villes, établis en partenariat avec les communes et éligibles au dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le rythme de réalisation des programmes de revitalisation des cœurs de ville, ainsi que leur caractère pluriannuel nécessitent la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement initialement mis en place pour les communes de Sète, Balaruc-les-Bains, Gigean, Frontignan, Marseillan, Mireval, Vic-la-Gardiole et Balaruc-le-Vieux.

Pour les communes de Sète, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mireval et Vic-la-Gardiole, il s'agit de réévaluer les montants de leurs crédits de paiement en fonction de l'avancement des opérations.

Pour la commune de Balaruc-le-Vieux, il s'agit de modifier l'autorisation de programme afin de tenir compte de la notification de l'Etat et de réévaluer le montant des crédits de paiement en fonction de l'avancement des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessous.

N° OP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME	DONT PART FINANCEE PAR THAU AGGLO	CREDITS DE PAIEMENT EN €				
				ANTERIEUR	2 013	2 014	2 015	ULTERIEUR
99421	FISAC Halles de Sète <i>Délibération n° 135 du 14/11/2012</i> Ajustement proposé	1 009 914	463 070	330 616 330 616	679 298 321 281	358 017		
99422	FISAC SETE T3 <i>Délibération n° 136 du 14/11/2012</i> Ajustement proposé	859 960	609 914		299 988 0	559 972 299 988	559 972	
9943	FISAC Balaruc les Bains <i>Délibération n° 73 du 26/06/2013</i> Ajustement proposé	341 615	179 075	31 890 31 890	29 250 29 250	49 115 0	49 115 98 230	182 145 182 145
9944	FISAC Frontignan <i>Délibération n° 135 du 14/11/2012</i> Ajustement proposé	2 307 084	1 888 547	286 172 286 172	195 357 0	210 357 245 592	318 799 318 799	1 296 399 1 456 521
9945	FISAC Gigean <i>Délibération n° 73 du 26/06/2013</i> Ajustement proposé	579 568	444 984	167 536 167 536	175 715 192 539	159 736 87 108	59 715 59 715	16 866 72 670
9946	FISAC Marseillan <i>Délibération n° 73 du 26/06/2013</i> Ajustement proposé	1 621 724	1 265 779	341 839 341 839	97 521 97 521	279 457 266 183	279 457 302 731	623 450 623 450
9947	FISAC Mireval <i>Délibération n° 73 du 26/06/2013</i> Ajustement proposé	669 087	554 457	83 486 83 486	106 334 106 334	83 296 43 880	128 275 167 691	267 696 267 696
9948	FISAC Vic la Gardiole <i>Délibération n° 73 du 26/06/2013</i> Ajustement proposé	244 962	136 720	59 277 59 277	110 084 110 084	11 340 26 460	12 600 12 600	51 661 36 541
9949	FISAC Balaruc le Vieux <i>Délibération n° 73 du 26/06/2013</i> Ajustement proposé	705 006 471 254	412 616	0 0	242 272 135 616	242 272 167 819	220 462 167 819	

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant



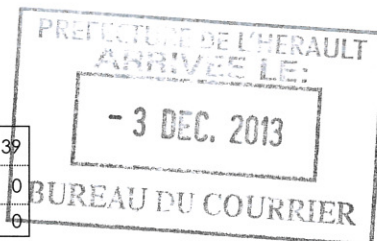
Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-151

Affichage	Présents	33	Pour	39
Publication	Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	Représentés	6	Abstention	0



OBJET : Budget Principal M 14 – Décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu la délibération n° 2012-167 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012 ayant approuvé le Budget Primitif pour 2013,

Vu la délibération n° 2013-74 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 ayant approuvé la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2013

La proposition de Décision Modificative Budgétaire n° 2 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil communautaire, permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget 2013.

- En section de fonctionnement les ajustements budgétaires portent, exclusivement, sur les dépenses (en + ou – values) et n'ont pas d'impact sur le montant global de la section.
- En section d'investissement, la décision modificative concerne essentiellement la révision des inscriptions de crédits de paiement 2013 relatifs aux opérations pluriannuelles afin de les rendre conformes au calendrier d'exécution. Ces ajustements génèrent une réduction globale de la section d'investissement de 4 955 000 € en dépenses et en recettes sur un budget primitif de 34,6 millions d'€.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Principal M 14, détaillée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	ADT	8300 617	Frais d'études	-50 000	
	AJSG	8334 6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000	
	CLT	3131 6237	Publications	-30 000	
	CLT	33 617	Frais d'études	-5 000	
	COM	023 611	Contrats prestation service	80 000	
	DRH	3211 6184	Versements à des organismes de formation	-2 800	
	DRH	3212 6184	Versements à des organismes de formation	-200	
	DRH	8122 6184	Versements à des organismes de formation	-2 500	
	ECO	94 617	Frais d'études	10 000,00	
	MEDIA	3212 6065	Fournitures livres disques cassettes	10 000,00	
	PVH	5241 611	Contrats prestation service	1 000,00	
	PVH	5242 611	Contrats prestation service	8 400,00	
	PVH	7003 6228	Honoraires divers	20 000,00	
	TRANS	815 617	Frais d'études	-21 000,00	
			TOTAL - 011 -	32 900,00	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL				
	DRH	020 64111	Rémunération principale	30 000,00	
			TOTAL - 022 -	30 000,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES				
	FINANCES	01 022	Dépenses imprévues	-226 000,00	
			TOTAL - 022 -	-226 000,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION				
	CLT	3131 6574	Subventions aux Associations	35 000,00	
	DRH	021 6532	Frais de mission	5 500,00	
	DRH	021 6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	80 000,00	
	ECO	90 658	Charges diverses de la gestion courante	19 000,00	
	PVH	5231 6574	Subventions aux Associations	-20 000,00	
	PVH	5232 6574	Subventions aux Associations	-7 000,00	
	PVH	709 6574	Subventions aux Associations	-1 000,00	
			TOTAL - 65 -	111 500,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	FINANCES	8120 678	Autres charges exceptionnelles	51 600,00	
			TOTAL - 67 -	51 600,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00	0,00

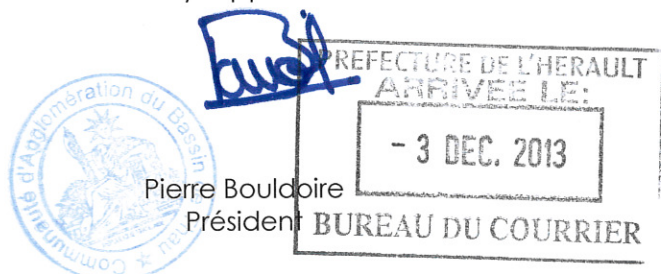
SECTION D'INVESTISSEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
	FINANCES	10222	FCTVA		-500 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
	FINANCES	3213 1328 93213	THEATRE MOLIERE		-530 000,00
	FINANCES	7000 1318 97021	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT LOGEMENT SOCIAL		-100 000,00
	FINANCES	83321 1318 983321	PLAN DE GESTION MASSIF CLASSE DE LA GARDIOLE		-10 000,00
	FINANCES	8334 1328 98336	LIDO DE SETE A MARSEILLAN		-429 000,00
			TOTAL CHAPITRE 13	0,00	-1 069 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	FINANCES	01 1641	Emprunts en euros		-3 400 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
	FINANCES	820 2041412	Subventions équipements	-400 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISTIONS FINANCIERES				
	FINANCES	931 276351	GFP de rattachement		-467 000,00
900	EQUIPEMENT SERVICES CABT				
	INFORMAT.	3211 2051	Concessions et droits similaires	-157 000,00	
	ADT	820 2051	Concessions et droits similaires	-10 000,00	
93211	MEDIATHEQUE MITTERRAND				
	TMO	3211 21735	Installations générales, agencement	85 000,00	
93213	MEDIATHEQUE FRONTIGNAN				
	TMO	3213-21318	Immobilisation corporelles autres batiments publics	-1 500 000,00	
933	EQUIPEMENT SERVICE CULTURE				
	CLT	33 2188	Autres immobilistions corporelles	-10 000,00	
9413	CENTRES SPORTIFS				
	TMO	413 2031	Frais d'études	-32 900,00	
95243	AIRE D'ACCUEIL SETE ET GRAND PASAGE				
	TMO	5243 2031	Frais d'études	-700,00	
			Montant à reporter	-2 025 600,00	-5 436 000,00

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			Report	-2 025 600,00	-5 436 000,00
97021			SUBVENTION D'EQUIPEMENT LOGEMENT SOCIAL		
	PVH	7000 204172	Bâtiments et installations	-307 900,00	
97022			AIDE EN FAVEUR DE L'AIDE ADAPTEE		
	PVH	7000 204172	Bâtiments et installations	-80 000,00	
9703			OPHARU CENTRE ANCIEN DE SETE		
	PVH	7003 20422	Bâtiments et installations	-165 000,00	
9704			P.I.G.		
	PVH	7004 20422	Bâtiments et installations	-89 000,00	
9705			ACQUISITIONS FONCIERES POUR LE LOGEMENT SOCIAL		
	PVH	7000 2118	Immobilisations corporelles autres terrains	-115 000,00	
981213			TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE		
	TRU	8121 2315	Installations matériel et outillage technique	-400 000,00	
981231			ACQUISITION COMPOSTEURS		
	TRU	8124 2158	Autres installations matériel et outillage technique	-19 000,00	
981232			INSTALLATIONS DE CONTENEURS ENTERRES		
	TRU	8124 21738	Autres constructions	-100 000,00	
98129			AMENAGEMENT POLE DECHETS MARSEILLAN		
	TMO	8122 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-45 000,00	
98153			ETUDES SUPPLEMENTAIRES PDU		
	TRANS	815 2031	Frais d'études	-85 000,00	
98231			JARDIN ANTIQUE BALARUC LES BAINS		
	TMO	3221 21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-20 000,00	
98232			AMENAGEMENT SITE CED EST		
	ADT	820 2031	Frais d'études	-100 000,00	
98332			ESPACES NATURELS ETUDES PLANS DE GESTION		
	TEN	8332 2031	Frais d'études	-20 000,00	
983321			PLAN DE GESTION MASSIF CLASSE DE LA GARDIOLE		
	TEN	83321 2031	Installations générales, agencements, aménagements divers	-30 000,00	
			Montant à reporter	-3 601 500,00	-5 436 000,00

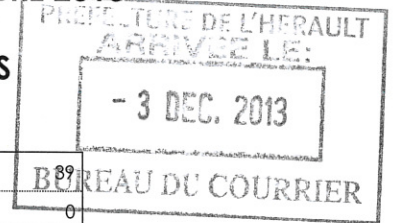
NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Fonction / Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			Report	-3 601 500,00	-5 436 000,00
98335	RESTAURATION ESPACES NATURELS TRAVAUX				
	TEN	83321 2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	-3 400,00	
	TEN	83321 2182	Matériel de transport	-6 000,00	
	TEN	8335 2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	-150 000,00	
			TOTAL OPERATION 98335	-159 400,00	0,00
98336	LIDO SETE A MARSEILLAN				
	TMO	8334.2312	Travaux	-650 000,00	
990	ZAE				
	ECO	90 2031	Frais d'études	-84 000,00	
99421	FISAC HALLES DE SETE				
	ECO	9421 2041412	Subventions communes membres du GFP	-358 000,00	
99422	FISAC SETE T3				
	ECO	9422 2041412	Subventions communes membres du GFP	-299 000,00	
9944	FISAC FRONTIGNAN				
	ECO	945 2041412	Subventions communes membres du GFP	-195 000,00	
9945	FISAC GIGEAN				
	ECO	945 2041412	Subventions communes membres du GFP	16 900,00	
9949	FISAC BALARUC LE VIEUX				
	ECO	949 2041412	Subventions communes membres du GFP	-106 000,00	
			TOTAL OPERATIONS REELLES	-5 436 000,00	-5 436 000,00
			<u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	FINANCES	3213 21318	Autres batiments publics	472 000,00	
	FINANCES	5241 2128	Autres agencements et aménagements	9 000,00	
	FINANCES	3213 2031	Frais d'études		422 000,00
	FINANCES	3213 2032	Frais de recherche et de développement		50 000,00
	FINANCES	5241 2031	Frais d'études		9 000,00
			TOTAL - 041 -	481 000,00	481 000,00
			TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	481 000,00	481 000,00
			TOTAL DECISION MODIFICATIVE	- 4 955 000,00 €	- 4 955 000,00 €

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-152**



Affichage	Présents	33	Pour	
Publication	Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention
				0

OBJET : Budget Annexe Transports M 43 - Révision d'Autorisations d'engagement (AE/CP) et d'Autorisations de programme (AP/CP)

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2311.3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu l'autorisation d'engagement/crédits de paiement 2012 TRANS 01 adoptée par délibération du Conseil communautaire : n°2013-78 du 26 juin 2013,

Vu l'autorisation de programme / crédit de paiement n° 9000 adoptée par délibération du Conseil communautaire n°2013-78 du 26 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2013,

L'Autorisation d'Engagement et l'Autorisation de Programme, adoptées antérieurement par le Conseil communautaire et visées ci-dessus doivent faire l'objet d'une révision pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations et de l'actualisation des prestations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les révisions de l'autorisation d'engagement et de l'autorisation de programme détaillées ci-après, ainsi que l'ajustement des crédits de paiement correspondants :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT AJUSTEMENT

N° AE	LIBELLE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2012	2013	2014	2015
2012 TRANS 01	DSP Transport Délibération n° 78 du 26/06/13	18 431 883	4 631 883	5 080 000	5 210 000	3 510 000
	Ajustement proposé	18 911 883	4 631 883	5 200 000	5 380 000	3 700 000

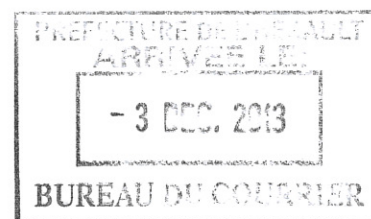
AUTORISATION DE PROGRAMME AJUSTEMENT

N° OP	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €		
			ANTERIEUR	2013	2014
9000	Fourniture de véhicules de transport en commun standard pour le réseau TAT Délibération n° 78 du 26/06/13	1 644 200	518 880	557 000	568 320
	Ajustement proposé	1 547 446	518 880	488 566	540 000

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier



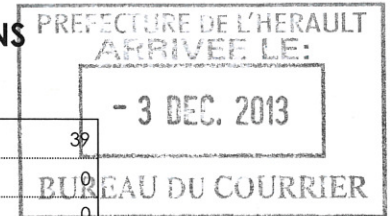
Pierre Boulmoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-153**

Affichage		Présents	33	Pour	39
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET : Budget annexe Transports M 43 – Décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 43,

Vu la délibération n°2012-168 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012 ayant approuvé le Budget Primitif pour l'exercice 2013,

Vu la délibération n°2013-79 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 ayant approuvé la Décision Modificative budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2013,

La proposition de Décision Modificative Budgétaire n°2 sur l'exercice 2013 permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget annexe Transports 2013.

- En section de fonctionnement, la décision modificative n'impacte pas le montant du Budget initial.
- En section d'investissement, les ajustements de dépenses et recettes ont pour effet de diminuer globalement la section de 293 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2013, concernant le Budget annexe Transports M 43, détaillée ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>OPERATIONS REELLES</u>					
011			CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	TRANS	611	Sous traitance générale	80 000,00	
022			DEPENSES IMPREVUES		
	FIN	022	Dépenses imprévues	-20 000,00	
012			CHARGES DE PERSONNEL		
	DRH	6411	Salaires	-20 000,00	
	DRH	6451	Cotisations URSSAF	-5 000,00	
	DRH	6453	Cotisations Caisse retraites	-5 000,00	
65			AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
	TRANS	65732	Subventions région	-15 000,00	
66			CHARGES FINANCIERES		
	FINANCES	6615	Intérêts comptes courants et dépôts créditeurs	-15 000,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES				0,00	0,00

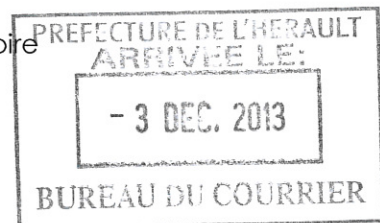
SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature Opération	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<u>OPERATIONS REELLES</u>					
16			EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
	FIN	1641	Emprunts en Euros		-200000,00
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	TRANS	2182 9000	Acquisition véhicules de transport urbain	-67 000,00	
	TRANS	2111 903	Terrains nus	-180 000,00	
	TRANS	2128 903	Autres terrains	-45 000,00	
23			IMMOBILISATIONS EN COURS		
	TRANS	238 9000	Avances forfaitaires	-1 000,00	
27			AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	FIN	2762	Créances sur transferts de droit à déduction TVA		-93 000,00
TOTAL OPERATIONS REELLES				-293 000,00	-293 000,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

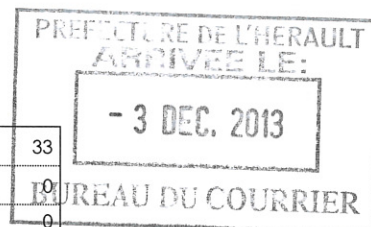


Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-154**



Affichage	Présents	33	Pour	33	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget Annexe Parc d'Activités Economiques La Clau III M 14 - Décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°2003-96 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003, modifiée par les délibérations n°2007-561 du 28 février 2007 et n°2011-145 du 19 octobre 2011, portant modification de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,

Vu la délibération n°2012-169 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012 ayant approuvé le Budget Primitif pour l'exercice 2013,

Vu la délibération n°2013-81 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 ayant approuvé la Décision Modificative Budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 20 novembre 2013,

La proposition de Décision Modificative n°2 sur l'exercice 2013, présentée au Conseil communautaire, permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget 2013 pour tenir compte du rythme de réalisation et de commercialisation de la zone d'activités.

Ces opérations ont pour effet de diminuer globalement chaque section budgétaire de 934 200 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Annexe Parc d'Activités Economiques La Clau III M 14 détaillée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES ECO	7015	Vente de terrains aménagés <u>OPERATIONS D'ORDRE</u>		-467 100
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS FIN	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	-934 200	-467 100
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				-934 200	-934 200

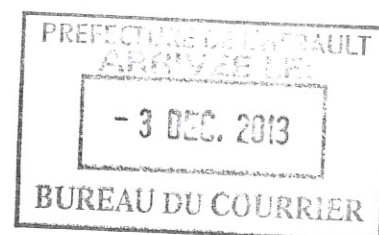
SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES FIN	168751	GFP de rattachement <u>OPERATIONS D'ORDRE</u>	-467 100	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS FINANCES	3555	Terrains aménagés	-467 100	-934 200
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				-934 200	-934 200

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

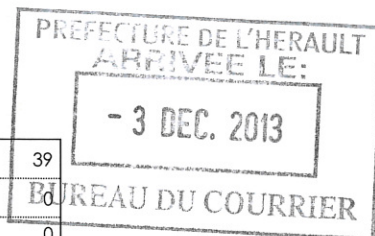


Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-155**



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget annexe parc d'activités économiques la Clau III - Remboursement partiel de l'avance du budget annexe au budget principal

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612.11 et L.5216.5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe PAE La CLAU III,

Vu la délibération n°2003-96 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2003, modifiée par les délibérations n°2007-561 du 28 février 2007 et n°2011-145 du 19 octobre 2011, portant modification de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,

Vu les délibérations des Conseils communautaires n°2008-932 du 19 novembre 2008, n°2010-135 du 17 novembre 2010 et n°2011-179 du 14 décembre 2011, ayant décidé le versement d'avances remboursables du budget principal de Thau agglo au budget annexe PAE La Clau III,

Vu la délibération n°2012-169 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012 ayant approuvé le Budget Primitif pour l'exercice 2013,

Vu la délibération n°2012-177 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012 décidant le remboursement partiel de l'avance versée au budget annexe PAE la Clau III,

Vu les délibérations des Conseils communautaires n°2013-81 du 26 juin 2013 et n° 2013-154 du 27 novembre 2013 ayant approuvé les décisions modificatives budgétaires n°1 et 2 sur l'exercice 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 novembre 2013,

Le budget annexe PAE La CLAU III enregistre les opérations d'aménagement et de commercialisation de cette zone d'activité.

Le financement transitoire des opérations d'aménagement a été assuré par le versement d'avances remboursables du Budget Principal au Budget annexe selon les modalités suivantes :

- Délibération n°2008-932 du 19 novembre 2008	=	1 676 000 €
- Délibération n°2010-135 du 17 novembre 2010	=	600 000 €
- Délibération n°2011-179 du 14 décembre 2011	=	<u>400 000 €</u>
		2 676 000 €

Le Conseil communautaire, par délibération n°2012-177 du 12 décembre 2012, a acté le remboursement, sur l'année 2012, de la somme de 2 100 000 € du Budget annexe au Budget principal de Thau agglo.

Le rythme de commercialisation des terrains aménagés permet aujourd'hui, de procéder, à nouveau, au remboursement partiel des avances consenties.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

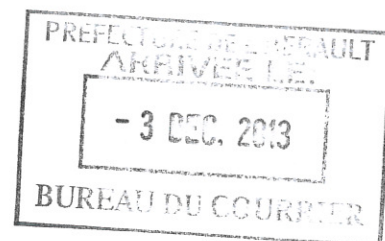
De décider le remboursement d'un montant de 300 000 € du budget annexe PAE La Clau III au budget principal de Thau agglo correspondant au remboursement partiel de l'avance.

Etant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 168751 du budget annexe de l'exercice en cours.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-156



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Budget Valorisation Déchets professionnels M4 – Ajustement Autorisation de Programme et Crédits de paiement n° 981212

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents: Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés: Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance: Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés en profit de Thau agglo,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'autorisation de programme adoptée par délibération n°2012-175 du Conseil communautaire 12 décembre 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 novembre 2013,

Le Conseil communautaire du 12 décembre 2012 a adopté l'Autorisation de programme n° 981212 concernant la construction d'un réseau vapeur.

Pour tenir compte de la réalisation opérationnelle de ce programme, il convient de procéder à la révision de l'autorisation de programme mise en place.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

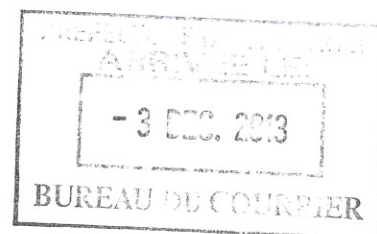
D'approuver la modification d'autorisation de programme ainsi que l'ajustement des crédits de paiement correspondants selon le détail ci-après :

N° OP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €	
			2013	2014
981212	Construction d'un reseau vapeur UVE <i>Délibération n° 175 du 12/12/12</i>	3 814 000	3 600 000	214 000
	Ajustement proposé	3 900 000	1 584 260	2 315 740

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

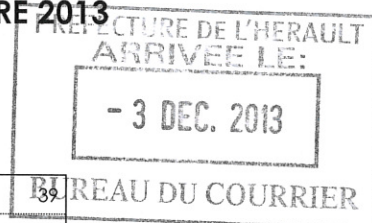


Pierre Boultoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-157



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Budget M4 - Valorisation des déchets des professionnels - Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents: Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés: Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance: Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés en profit de Thau agglo,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération n°2012-172 du 12 décembre 2012,

Vu la délibération n°2013-86 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 ayant approuvé la décision modificative budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 novembre 2013,

La proposition de Décision Modificative n°2 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil communautaire permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013, pour tenir compte du rythme de réalisation des programmes d'Investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Valorisation des déchets des professionnels M4, détaillée ci après.

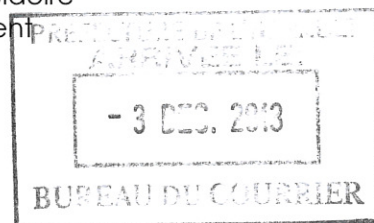
SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de Vote	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES FINANCES	1641	Emprunts en euros		-1 400 000,00
20	CONSTRUCTION RESEAU VAPEUR UVE TRU	2031 opér 981212	Frais d'études	-1 400 000,00	
			TOTAL OPERATIONS REELLES	-1 400 000,00	-1 400 000,00
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 400 000,00	-1 400 000,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

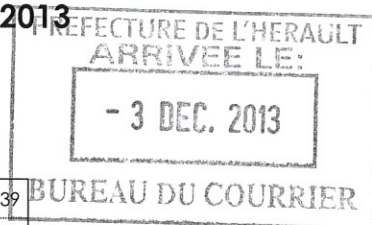


Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-158**



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget annexe Assainissement M49 – Contrat de Gestion Intégrée - Mise en place des Autorisations de Programmes n° 9026 – 9028 – 9031 – 9032 – 9034 - 9035

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-I-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2013-66 du Conseil communautaire en date du 06 mai 2013 portant adoption du Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau 2012-2017 et de la convention, d'application, 2012-2014,

Vu l'avis favorable de la commission développement durable – Thème « Assainissement » en date du 6 novembre 2013.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013.

Dans le cadre du projet de contrat de gestion intégrée et plus particulièrement concernant les travaux à engager sur la thématique « Eau & Assainissement », un grand nombre d'actions a été proposé par Thau agglo. Ces propositions s'appuient sur un plan d'actions en quatre thèmes :

- Anticiper les évolutions de l'assainissement en lien avec les évolutions du territoire
- Harmoniser la gestion des réseaux d'assainissement
- Développer une stratégie pour l'assainissement pluvial
- Clarifier la programmation des travaux d'assainissement

Les propositions de Thau agglo, dans le cadre du Contrat de Gestion Intégrée et notamment au sein de sa première phase, chiffrées à 8 500 000 € TTC portent essentiellement sur le volet « Assainissement ».

Dans le cadre de ce programme, les travaux d'aménagement des installations d'assainissement prévus dans la première phase d'exécution, entre 2013 et 2016, sont décomposés en trois types :

- Equipements de mesures, de sécurité et de télégestion
- Réduction d'eaux claires Parasites
- Fiabilisation des réseaux Temps de pluie

Pour la réalisation de ce programme pluriannuel d'investissement, il convient de mettre en place les Autorisations de programmes correspondantes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place des Autorisations de programmes et Crédits de paiement détaillées ci-après :

N° 9026 – « Equipements de mesures, de sécurité et de télégestion » pour un montant de 740 000 € :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
9026	Equipement de mesures, de sécurité et de télégestion Imputation 2317 opération 9026	740 000	Dépenses			
			Phase 1	500 000	0	0
			Phase 2	0	40 000	200 000
			Total dépenses	500 000	40 000	200 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	76 531	6 122	30 612
			CG 34	83 612	6 689	33 445
			Feder	125 418	10 033	50 167
			Thau agglo	131 106	10 489	52 443
			Récupération TVA	83 333	6 667	33 333
Total recettes	500 000	40 000	200 000			

N° 9028 – « Réduction d'eaux claires parasites – Quartier Bel Air à Gigean » pour un montant de 360 000 € :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
9028	Réduction d'eaux claires parasites Quartier Bel Air Gigean Imputation 2317 opération 9028	360 000	Dépenses	290 000	60 000	10 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	44 388	9 184	1 531
			CG 34	48 495	10 033	1 672
			Feder	72 742	15 050	2 508
			Thau agglo	76 042	15 733	2 622
			Récupération TVA	48 333	10 000	1 667
			Total recettes	290 000	60 000	10 000

N° 9031 – « Renouvellement des siphons de La Plagette à Sète » pour un montant de 1 560 000 € :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
9031	Renouvellement des siphons de La Plagette à Sète Imputation 2317 opération 9031	1 560 000	Dépenses	1 110 000	400 000	50 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	84 949	30 612	3 827
			CG 34	278 428	100 334	12 542
			Feder	310 911	112 040	14 005
			Thau agglo	250 712	90 347	11 293
			Récupération TVA	185 000	66 667	8 333
			Total recettes	1 110 000	400 000	50 000

N° 9032 – « Réduction d'eaux claires parasites – Bassin versant PR Plagette à Sète » pour un montant de 400 000 € :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
9032	Réduction d'eaux claires parasites - Bassin versant PR Plagette à Sète Imputation 2317 opération 9032	400 000	Dépenses			
			Bd Camille Blanc	70 000	20 000	10 000
			Bd de Verdun	80 000	120 000	30 000
			Rue Prévost d'Augier	50 000	20 000	0
			Total dépenses	200 000	160 000	40 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	30 612	24 490	6 122
			Feder	66 890	53 512	13 378
			Thau agglo	69 165	55 331	13 833
			Récupération TVA	33 333	26 667	6 667
Total recettes	200 000	160 000	40 000			

N° 9034 – « Extension de réseaux Avenue de la Méditerranée à Frontignan » pour un montant de 1 560 000 € :

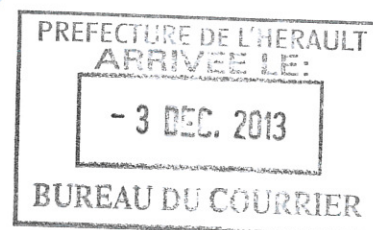
N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
9034	Extension de réseaux Avenue de la Méditerranée à Frontignan Imputation 2317 opération 9034	1 560 000	Dépenses	600 000	800 000	160 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	91 837	122 449	24 490
			Feder	150 502	200 669	40 134
			Thau agglo	257 661	343 549	68 709
			Récupération TVA	100 000	133 333	26 667
			Total recettes	600 000	800 000	160 000

N° 9035 – « Extension de réseau Quartier des Aresquiers à Frontignan » pour un montant de 480 000 € :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
9035	Extension de réseaux Quartier des Aresquiers à Frontignan Imputation 2317 opération 9035	480 000	Dépenses	100 000	300 000	80 000
			Recettes			
			Agence de l'eau	15 306	45 918	12 245
			Feder	25 084	75 251	20 067
			Thau agglo	42 943	128 831	34 355
			Récupération TVA	16 667	50 000	13 333
			Total recettes	100 000	300 000	80 000

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

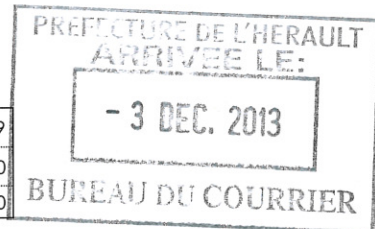

Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-159

Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET: Budget annexe Assainissement M49 – Mise en place d'une Autorisation de Programme/Crédit de Paiement N°9036 - Extension de réseau Chemin du Glacis à Sète

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents: Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés: Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance: Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311.3,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu** l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,
- Vu** la délibération n°2007-619 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2007 approuvant le plan de zonage d'assainissement du territoire de Thau agglo,
- Vu** la délibération n°2013-66 du Conseil communautaire en date du 06 mai 2013 portant adoption du Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau 2012-2017 et de la convention, d'application, 2012-2014,
- Vu** l'avis favorable de la commission développement durable – Thème « Assainissement » en date du 6 novembre 2013,
- Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 novembre 2013.

Thau agglo a mis en évidence la nécessité de réaliser des extensions de réseaux d'assainissement collectifs d'eaux usées. Ce programme établi en cohérence avec les objectifs des différents contrats de préservation de la qualité des eaux de la lagune de Thau, décline la programmation des actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de qualité et de fiabilité des systèmes d'assainissement de notre territoire.

Dans le cadre de ce programme, les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la commune de Sète, prévoient notamment le réseau du chemin du Glacis, pour un montant de 420 000 €.

Il convient donc de mettre en place une autorisation de programme pour la réalisation de cette opération pluriannuelle d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

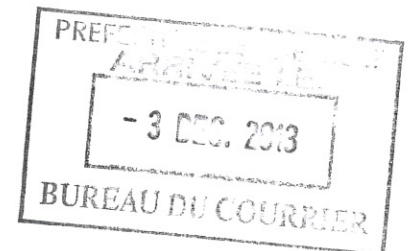
D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme n° 9036 «Extension de réseau Chemin du Glacis à Sète» dans le cadre du plan de zonage de Thau agglo, pour un montant de 420.000 € et des crédits de paiement correspondants, étant précisé que les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget annexe Assainissement M49 nature 2317 opération 9036 suivant le détail ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT €			
			2014	2015	2016	
9036	Extension de réseau Chemin du Glacis Sète	420 000	Dépenses	120 000	140 000	160 000
			Recettes			
			Financement Thau agglo	100 334	117 057	133 779
			Récupération TVA	19 666	22 943	26 221
		Total recettes	120 000	140 000	160 000	

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-160



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget annexe Assainissement M 49 - Révisions d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP)

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu les autorisations de programme n° 9015, 9021, 9022, approuvées par délibération n°2013-88 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 et n° 2012-141 en date du 14 novembre 2012

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 novembre 2013

Les Autorisations de Programmes, adoptées antérieurement par les Conseils communautaires et visées ci-dessus doivent faire l'objet d'un ajustement ou d'une révision pour tenir compte du rythme de réalisation des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

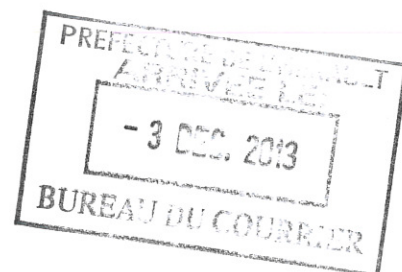
D'approuver les révisions d'autorisations de programme et de crédits de paiement détaillées ci-après :

N° OP	PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME EN €	CREDITS DE PAIEMENT EN €					
			ANTERIEUR	2013	2014	2015	2016	2017
9015	Extension des réseaux d'eaux usées collectifs Délibération n° 88 du 26/06/13	4 400 000	1 347 647	600 000	1 000 000	800 000	652 353	
	Ajustement proposé au 26/06	1 691 647	1 347 647	344 000				
9021	Contrat Qualité pour la lagune de Thau Délibération n° 88 du 26/06/13	13 050 000	12 374 744	450 000	225 256			
	Ajustement proposé	13 180 044	12 374 744	450 000	355 300			
9022	Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration des Eaux Blanches à Sète Délibération n° 88 du 26/06/13	5 000 000	492 852	2 000 000	2 000 000	507 148		
	Ajustement proposé		492 852	1 255 000	500 000	1 000 000	1 000 000	752 148
9025	ZAC Entrée Est Secteur Sud Sète Délibération n° 141 du 14/11/12	600 000	0	300 000	300 000			
	Ajustement proposé			300 000	100 000	200 000		

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



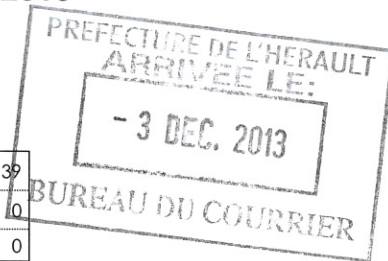
Pierre Boulmoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-161**

Affichage		Présents	33	Pour	39
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET: Budget annexe Assainissement M 49 – Décision modificative budgétaire n° 2 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu la délibération n°2012-173 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012 ayant approuvé le Budget Primitif pour l'exercice 2013,

Vu la délibération n°2013-89 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 ayant approuvé la Décision Modificative budgétaire n° 1 sur l'exercice 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 novembre 2013,

La proposition de décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2013 permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget annexe Assainissement.

Elle concerne la section d'investissement, dont elle diminue globalement le montant de 1 000 000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

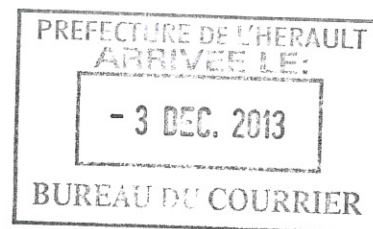
D'adopter la décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2013, concernant le Budget annexe Assainissement M 49, détaillée ci-après :

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	FINANCES	2111 9022	Acquisition terrains nus	1 000,00	
27			AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	FINANCES	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA		-1 000 000
23			IMMOBILISATIONS EN COURS		
	TAS	2317 9026	Contrat de Gestion Intégrée	-745 000,00	
	TAS	2317 9015	Extension réseaux	-256 000,00	
TOTAL DM OPERATIONS REELLES				-1 000 000,00	-1 000 000,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



Pierre Boultoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-162**

Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET: Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Décision modificative budgétaire n°2 sur l'exercice 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2013 adopté par délibération n°2012-174 du 12 décembre 2012,

Vu la délibération n°2013-92 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013, portant décision modificative budgétaire n°1 sur l'exercice 2013 concernant le Budget Annexe du Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC),

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 novembre 2013.

La proposition de Décision Modificative n°2 sur l'exercice 2013 présentée au Conseil Communautaire permet l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au Budget Primitif 2013.

Elle n'impacte pas le montant du budget global.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

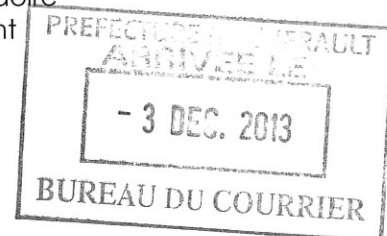
D'adopter la Décision Modificative Budgétaire n° 2 sur l'exercice 2013, concernant le Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), détaillée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NIVEAU DE VOTE	SCE GESTIONNAIRE	IMPUTATION Nature	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
	TAS	611	Sous traitance générale	21 000	
012	CHARGES DE PERSONNEL				
	DRH	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	5 000	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	TAS	678	Autres charges exceptionnelles	-26 000	
TOTAL OPERATIONS REELLES				0,00	0,00

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-163**

Affichage	Présents	33	Pour	39
Publication	Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention



OBJET : Rapport sur la situation en matière de développement durable introductif au débat d'orientation budgétaire pour 2014 – Présentation

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1-1 et L.5216-5,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II », soumet les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Il décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de Thau agglo pour l'année 2013, ci-annexé.



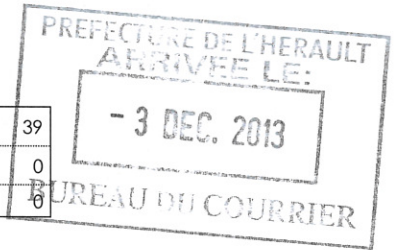
Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-164

Affichage	Présents	33	Pour	39
Publication	Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention
				0



OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2014

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etai^{ent} présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etai^{ent} absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants et L.5216-5,

Vu la délibération n°2013-162 du Conseil communautaire du 27 novembre 2013 prenant acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable introductif au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014,

Considérant que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat doit avoir lieu au Conseil sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de l'établissement,

Considérant la note d'introduction au débat sur les orientations budgétaires 2014 ci-annexée,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'acter de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'élaboration du budget 2014.



Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-165

Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET: Prorogations, annulations et redéploiement dans le cadre des subventions d'équipement aux communes – Programmations 2010 et 2011 et programmations précédentes

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Paiola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la réforme de la Loi de Finances au 1er janvier 2006, les fonds de concours sont portés en subventions d'équipement, imputées directement en section d'investissement,

Vu la délibération n°2009-1112 du Conseil communautaire de Thau agglo du 17 décembre 2009 portant création de l'autorisation de programme/crédit de paiement n°204 («subventions d'équipements aux communes»),

Vu la délibération n°2011-47 du Conseil communautaire de Thau agglo du 27 avril 2011 attribuant les subventions d'équipement aux communes dans le cadre de la programmation 2011

Vu la délibération n°2012-56 du Conseil communautaire de Thau agglo du 25 avril 2012 portant sur le redéploiement des subventions d'équipements aux communes, programmations 2009, 2010 et 2011 ;

Vu la délibération n°2012-145 du Conseil communautaire de Thau du 14 novembre 2012 portant sur le redéploiement et prorogation dans le cadre des subventions d'équipements aux communes, programmations 2010, 2011 et programmations précédentes.

Le principe d'aides aux communes, sous forme de subventions d'équipement, constitue une contribution complémentaire aux compétences communautaires dans la réalisation d'opérations sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

Ces subventions sont attribuées dans la cadre de programmations annuelles comprenant des opérations d'investissement qui peuvent faire l'objet de modifications affectant les programmations. En réponse aux demandes des communes, des ajustements sur les subventions sont proposés notamment sur les délais de validité ainsi que sur les redéploiements.

En ce qui concerne les délais de validité, les demandes de prorogation portent sur les projets suivants: la Maison des associations à Gigean et le projet de rénovation du Gymnase Alexandre Soubrier à Frontignan.

Les demandes concernent les projets ci-après : le confortement des falaises de la Corniche et du Musée Paul Valéry à Sète et le redéploiement de la subvention sur deux nouvelles opérations, l'étude de faisabilité du projet d'aménagement des Cresses à Vic la Gardiole et le redéploiement de la subvention sur une nouvelle opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les prorogations, annulations et redéploiements des subventions d'équipements attribuées aux communes et aux projets conformément au tableau ci-annexé,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

N°	OBJET	DELIB.	MONTANT INVESTISSEMENT € TTC	MONTANT SUBVENT	ETAT DES SUBVENTIONS	MONTANT SUBVENTION NOVEMBRE 2013
FRONTIGNAN						
FR-11-103	AP 204 Rénovation du Gymnase Alexandre Soubrier - Prorogation du délai de fin des travaux jusqu'au 27 avril 2015	2011-47 27/04/11	443 716,00 €	1 10 558,00 €	77 390,60 €	77 390,60 €
GIGEAN						
GI-09-80	HORS AP Maison des Associations - Prorogation du délai de commencement des travaux jusqu'au 25 avril 2015	2012-56 25/04/12	391 092,00 €	84 472,00 €	84 472,00 €	84 472,00 €
MIREVAL						
MI-10-93	AP 204 Réfection des rues du village - Tranche 3	2012 -145 14/11/2012	254 389,00 €	23 348,00 €	23 348,00 €	pas de redéploiement
SETE						
SE-10-95	AP 204 Confortement falaises Corniche et falaises Musée Paul Valéry	2010-9 10/03/10	400 000,00 €	124 645,00 €	87 251,00 €	Redéploiement
	Rénovation et remise en état des chaufferies dans le cadre de la réduction des émissions de CO ₂		115 596,35 €			40 423,97 €
	Réhabilitation et agrandissement de la structure multi-accueil de l'île de Thau		415 030,10 €			46 827,03 €
VIC LA GARDIOLE						
VI-10-99	AP 204 Aménagement des Cresses - Etude de faisabilité - Prorogation du délai de fin des travaux jusqu'au 31 décembre 2013	2010-9 10/03/10	78 936,00 €	33 000,00 €	8 250,00 €	Redéploiement
	Réhabilitation de l'avenue de la Mission tranche 1		511 068,74 €			8 250,00 €

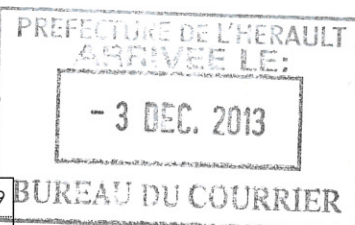

 Pierre Bouidoire
 Président



PREFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE EN
 - 3 DEC. 2013
 BUREAU DE COURTOIR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-166



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain en centre ancien de Sète (OPAH RU) – Attribution de subvention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Paiola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 5 juillet 2006 portant additif à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2010-177 du 15 décembre 2010 approuvant les termes de la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain en centre ancien de Sète »,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2011-69 du 15 juin 2011 approuvant et autorisant la signature des avenants n°1 aux conventions 2011/2015 et approuvant les règlements d'attribution des aides intercommunales,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2012-126 du 03 octobre 2012 approuvant les modifications des règlements d'attribution des aides intercommunales au titre de l'OPAH RU et du PIG,
- Vu** la délibération n°2013-102 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2013 approuvant le nouveau règlement d'attribution des aides intercommunales,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 05 novembre 2013,

Thau agglo a mis en place des aides à destination des particuliers ou des syndicats de copropriétés qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation de logement ou de parties communes d'immeubles. Ces aides sont complémentaires à celles du Conseil général de

l'Hérault, qui intervient directement sur ce type d'opération, mais également par délégation de l'Agence Nationale de l'Habitat. Leurs montants varient en fonction de la nature des travaux, des revenus pour les propriétaires occupants ou du montant de loyer pratiqué après travaux pour les propriétaires bailleurs. Les conditions d'octroi sont précisées dans le règlement d'attribution des aides intercommunales.

A ce titre, Thau agglo est sollicitée pour le projet présenté ci-dessous. Ce dossier a d'ores et déjà reçu un engagement de financement du Conseil général de l'Hérault par délégation de l'Anah.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'accorder la subvention pour le projet d'amélioration de l'habitat privé présenté ci-dessous, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7003-20422 opération 9703 du budget principal de Thau agglo (M14) de l'exercice en cours et fait l'objet d'une autorisation de programme n°9703.

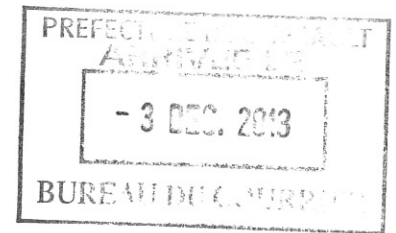
D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document en ce sens.

Nom (Propriétaire/ Syndic/SCI/ Tuteur)	Adresse opération	Propriétaire occupant (PO)/Proprié-taire bailleur (PB)/Copropriété (COPRO)	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnés	Subvention Thau agglo
Louis Verger Syndic bénévole	10, rue Garenne à Sète	COPRO	Copropriété dégradée	47 936,00 €	10 000,00 €



[Handwritten signature]

Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-167

Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0



OBJET : Association Villes et Territoires - Désignation d'un représentant de Thau agglo au conseil d'administration

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-97 en date du 10 décembre 2003, relative à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière de Politique de la Ville et de l'Habitat,

Vu la délibération n°2013-119 du Conseil communautaire en date du 02 octobre 2013 approuvant la convention de partenariat entre Thau agglo et l'association Villes et Territoires,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du FDT et de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunis le 22 mai 2013.

Thau agglo souhaite apporter son soutien au fonctionnement et au développement du centre de ressources Politique de la Ville Languedoc Roussillon dont l'association Villes et Territoires est porteuse.

Par délibération n°2013-119 du Conseil communautaire du 02 octobre 2013, Thau agglo a décidé d'adhérer à cette association à titre expérimental pour un an, moyennant une cotisation de 8000 euros.

L'aide financière apportée confère à Thau agglo le statut de membre de droit du conseil d'administration de l'association. A cet effet, il convient de désigner un élu pour siéger au sein de cette instance. Madame Geneviève Feuillassier, conseillère communautaire et maire adjoint de Balaruc-les-Bains, a proposé sa candidature.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

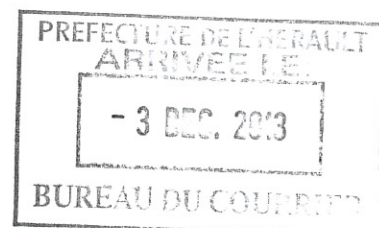
De décider au vote à main levée,

D'approuver la désignation de Mme Feuillassier au conseil d'administration de l'association Villes et Territoires en charge de soutenir la promotion et la gestion du centre de ressources Politique de la Ville LR.

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

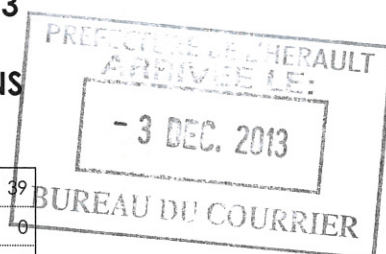


Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-171**



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	6	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Assainissement – Procédure de dégrèvement de la redevance assainissement – Modification de la procédure – Approbation d'un nouveau règlement

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Paiola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (loi "Warsmann"),

Vu le Décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur, pris en application de la loi susvisée.

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2013-59 du Conseil communautaire en date du 06 mai 2013, adoptant le règlement des services de l'assainissement collectif de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo,

Vu le montant de la redevance délibérée,

Vu les demandes de dégrèvements formulées par les usagers du service assainissement de Thau agglo,

Vu la délibération n°2005-366 du Conseil communautaire en date du 5 octobre 2005, relative au règlement des conditions et aux modalités d'attribution de dégrèvements de la redevance assainissement,

Vu la délibération de notre Conseil communautaire en date du 25 juin 2008, relative à la modification de la procédure simplifiée,

Vu l'avis favorable de la commission « Assainissement » en date du 09 octobre 2013,

La loi Warsmann (loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit), et son décret d'application du 24 septembre 2012 prévoient un dispositif de protection des usagers contre des variations anormales de leurs factures d'eau dues au mauvais fonctionnement du compteur ou bien à une fuite sur leurs canalisations privatives.

Il incombe désormais en effet au service public d'eau potable d'informer sans délai l'abonné dès qu'il constate "une augmentation anormale du volume d'eau consommé".

Dans le cas où cette augmentation est due à une fuite de canalisation, le montant de la facture d'eau est plafonné (à condition que l'abonné ait fait réparer la fuite).

Sont concernées les factures d'eau établies à compter du 27 septembre 2012.

- Une augmentation du volume d'eau consommé est considérée comme anormale si la consommation excède le double de la consommation moyenne des trois dernières années.

Le dispositif réglementaire prévoit également qu'en cas de fuite d'eau sur canalisation après compteur, le volume d'eau imputable à la fuite n'entrera pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

Il convient donc d'intégrer ces nouvelles dispositions réglementaires dans le règlement de l'assainissement de Thau agglo, et de définir les modalités d'instruction des demandes de dégrèvement de la redevance d'assainissement en cas de surconsommation accidentelle d'eau potable.

Deux cas de figures se présentent :

- Les dossiers entrant dans le cadre de la Loi Warsmann : locaux d'habitations ;
- Les dossiers exclus de la Loi Warsmann : locaux à usages autres que l'habitation (entreprises, collectivités...), fuite n'excédant pas le double de la consommation moyenne...

La procédure révisée de dégrèvement de la redevance assainissement comprendrait en substance les dispositions suivantes :

- Ne sont prises en compte que les fuites de canalisation d'eau potable après compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

L'abonné devra produire une attestation d'une entreprise de plomberie, dans un délai d'un mois à compter de la date d'information, indiquant que la fuite a été réparée et précisant la localisation de la fuite et la date de la réparation.

- Pour les dossiers entrant dans le cadre de la loi Warsmann, les conditions à respecter sont les suivantes : locaux à usage d'habitation, fuite excédant le double de la consommation moyenne des 3 dernières années, attestation de réparation de la fuite faite par une entreprise de plomberie (délai d'un mois), factures postérieures au 27/09/2012.

Les demandes de dégrèvements de cette catégorie seront traitées directement par le fermier du Territoire. La franchise de 30% précédemment appliquée n'a plus lieu de l'être.

Pour les dossiers exclus du cadre de la loi Warsmann (Collectivités, entreprises, ..., fuite n'excédant pas le double de la consommation moyenne).

Les abonnés pourront bénéficier d'un écrêtement de la facture, après avis de la Collectivité.

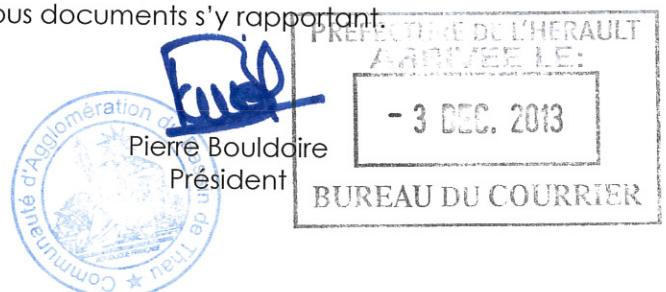
- les conditions à respecter sont les suivantes : attestation de réparation de la fuite faite par une entreprise de plomberie (délai d'un mois), respect du règlement d'assainissement (conformité au regard des prescriptions des conventions de déversement).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les termes du nouveau règlement de dégrèvement de la redevance assainissement ci-annexé,

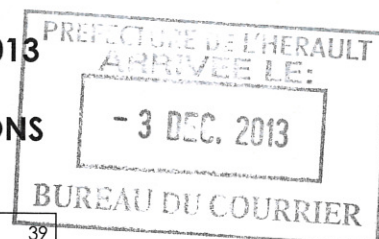
De décider de l'application des termes dudit règlement sur l'ensemble des services de l'assainissement collectif de Thau agglo,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-172



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : DSP assainissement de la commune de Vic la Gardiole - Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-4, L.1413-1 et L.5216-5,

Vu l'article L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant la transmission des documents précités aux conseillers communautaires au moins 15 jours avant la délibération ; cette transmission ayant été réalisée le 06 novembre 2013,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2013-42 du 27 mars 2013 autorisant le lancement de la procédure,

Vu les procès-verbaux des réunions de la commission de délégation de service public et les annexes éventuelles,

Vu le rapport sur le choix du délégataire et sur l'économie générale du contrat de délégation,

Vu le projet de contrat de délégation et ses annexes,

Vu le document intitulé « note de synthèse » contenant les caractéristiques qualitatives et quantitatives des prestations du délégataire,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des membres présents par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) réunis le 18 mars 2013,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des membres présents du Comité Technique Paritaire réunis le 24 juin 2013.

Le contrat de délégation de service public actuellement en cours pour la gestion du service public d'assainissement de la commune de Vic la Gardiole arrive à échéance le 31 décembre 2013. Pour son renouvellement, il a donc été organisé une consultation pour le choix du nouveau délégataire par contrat d'affermage.

La délégation comprend principalement :

- La gestion et l'entretien des installations de collecte, de pompage et de traitement des eaux usées ;
- La gestion de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel ;
- La gestion du service de l'assainissement sur le périmètre de la commune.

Conformément au principe d'une gestion déléguée, le délégataire assurera, à ses risques et périls, l'exploitation du service de l'assainissement.

Le contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 soit jusqu'au 31 décembre 2017.

A l'issue de la mise en concurrence, deux entreprises ont déposé une offre, VEOLIA et LA LYONNAISE DES EAUX. Après vérification de leurs garanties professionnelles et financières, de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L 323-1 du code du travail, la commission de délégation de service public, lors de la réunion du 26 juin 2013 a admis ces deux candidats et procédé à l'examen de leurs offres.

Compte tenu de l'avis favorable formulé par la Commission de Délégation de Service Public en date du 4 septembre 2013, Thau agglo a décidé d'engager des négociations avec les deux candidats.

A l'issue de la négociation, l'offre de LA LYONNAISE DES EAUX avec sa variante n°2 (géo-référencement), apparaît comme l'offre la plus satisfaisante. Cette proposition de choix est motivée tout particulièrement par la qualité de l'offre sur la valeur technique, les moyens mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement du service ainsi que sur les investissements et actions en termes de qualité environnementale et de protection du milieu.

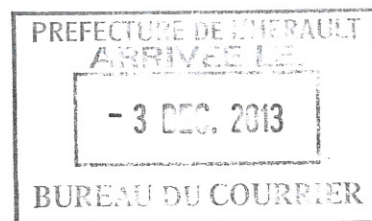
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le choix de la société LA LYONNAISE DES EAUX pour la délégation du service public d'assainissement de la commune de Vic la Gardiole, et ce pour un tarif par m³ de 0,677 € HT du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 comprenant le géo-référencement (variante n°2).

D'approuver le projet de contrat de délégation et ses annexes jointes,

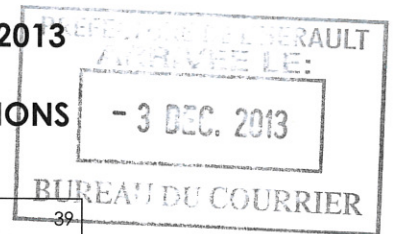
D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.


Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-173



Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Travaux de requalification du Quartier Bel Air à Gigean - Autorisation de signature de la convention constitutive d'un groupement de commande entre Thau agglo, le SBL et la ville de Gigean

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naim, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8 et 28,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Dans le cadre de son programme de voirie, la commune a décidé de réhabiliter les voiries du quartier Bel Air, lesquelles sont en très mauvais état. La ville a informé le SBL et Thau agglo de son projet et leur a demandé de réaliser un diagnostic de leur réseau respectif préalablement aux travaux de voirie.

Thau agglo a réalisé en 2012, un diagnostic de l'ensemble des réseaux d'assainissement du quartier Bel Air à Gigean (passage caméra sur la totalité du réseau), qui a mis en évidence un réseau vieillissant (racines, fissures, infiltrations d'eau) en amiante ciment et des branchements non conformes ne disposant pas de boîtes de branchement.

Pour sa part, le SBL a réalisé un diagnostic de son réseau d'eau potable. Celui-ci a mis en évidence la nécessité de renouveler les conduites de distribution et les branchements d'eau potable.

L'objet du projet de requalification du quartier Bel Air est le suivant :

1. Pour la Commune de Gigean : Réalisation d'un programme de voirie avec réfection des chaussées des rues Bel Air, Baudasse, Recouly, Jean Jaurès et Bouscaren.
2. Pour le SBL : Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable et renouvellement des branchements d'eau potable et suppression des branchements « plomb »,
3. Pour Thau agglo : Réhabilitation du réseau d'assainissement de ces mêmes rues et de l'ensemble des branchements avec création de boîtes de branchement à passage direct afin de garantir une parfaite étanchéité des ouvrages.

Tenant compte de l'importance des travaux à réaliser dans ce quartier d'accessibilité difficile au regard de l'étroitesse des rues et au programme de travaux envisagé par la Commune de Gigean, l'opération de réhabilitation des voiries, des réseaux d'eau potable et d'assainissement du quartier de Bel Air sera donc réalisée dans le cadre d'un programme coordonné entre la Commune de Gigean, le SBL et Thau agglo, selon une planification à convenir.

Il est donc proposé d'adopter une convention de groupement de commandes publiques entre ces mêmes partenaires afin d'assurer la passation et l'exécution des marchés de travaux relatifs à la requalification du Quartier Bel Air.

La commune de Gigean est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes. Elle est également chargée de la procédure de mise en concurrence. Au regard des dispositions internes relatives à la passation des marchés publics de la commune de Gigean, il est proposé de lancer une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La Commission ad-hoc compétente pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Commune de Gigean, coordonnateur du groupement. La Commission sera assistée par un représentant de Thau agglo et du SBL, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Chaque membre du groupement signera et notifiera les marchés à intervenir relatifs aux besoins strictement définis par chacun, conformément aux dispositions de l'article 8 VI du Code des Marchés Publics. Chacun des membres du groupement, s'assurera également de la bonne exécution des travaux le concernant.

Le tableau ci-après indique la part contributive estimative de chaque membre du groupement au règlement des sommes dues aux titulaires des marchés :

	Gigean	SBL	Thau agglo
<i>Procédure adaptée pour le choix du Coordonnateur C.S.P.S.</i>			
	2 500 € H.T. <i>(soit 2 990 € TTC)</i>	1 500 € H.T. <i>(soit 1 794 € TTC)</i>	2 500 € H.T. <i>(soit 2 990 € TTC)</i>
<i>Procédure adaptée pour le choix des sociétés de Travaux</i>			
<i>Lot n°1 :</i> <i>Réseaux d'eau usées et eau potable</i>	-	180 000 € HT <i>(soit 215 280 € TTC)</i>	300 000 € HT <i>(soit 358 800 € TTC)</i>
<i>Lot n°2 :</i> <i>Voirie - Chaussée</i>	300 000 € H.T. <i>(soit 358 800 € TTC)</i>		-
Soit un cout total d'opération repartit comme suit : TOTAL € H.T. :	300 000 € HT <i>(soit 361 790 € TTC)</i>	180 000 € HT <i>(soit 217 074 € TTC)</i>	300 000 € HT <i>(soit 361 790 € TTC)</i>

La présente convention est conclue de la date de signature par l'ensemble des parties jusqu'à la réception sans réserve des travaux dont elle fait l'objet.

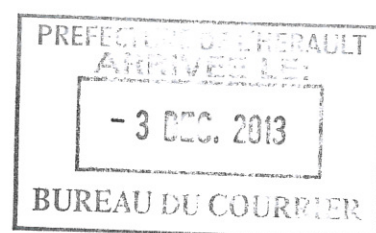
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes publiques entre Thau agglomération, le SBL et la commune de Gigean, ci-annexée,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ou tout document s'y rapportant, étant précisé que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits sur le budget M49 Assainissement Compte 2317 Opération 9028



Pierre Boulidoire
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-174

Affichage		Présents	33	Pour	39
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Commission de suivi de Site de Frontignan : Désignation d'un représentant de Thau agglo et d'un suppléant

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Etaients présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Etaients absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-33, L.5211-11 et L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, concernant notamment la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au profit de Thau agglo,

Vu le code l'environnement, articles L 125-2-1, R 125-8-1 à R 125-8-5,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site, et la circulaire d'application du 15 novembre 2012,

Le décret du 7 février 2012 a créé les commissions de suivi de site qui se substituent aux comités locaux d'information et de concertation.

Dans la perspective du renouvellement de la commission de suivi de site de Frontignan, il appartient à l'assemblée délibérante de Thau agglo de désigner son représentant et un suppléant.

Monsieur le Président a recueilli les candidatures suivantes :

Au poste de titulaire :

- M. Bonafoux

Au poste de suppléant :

- M. Linares

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De décider de voter à main levée,

De procéder, après recueil des candidatures, à la désignation du représentant de Thau agglo et de son suppléant à la Commission de suivi de Site de Frontignan,

Au poste de titulaire :

- M. Bonafoux

Au poste de suppléant :

- M. Linares

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-168**

Affichage		Présents	33	Pour	39
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Initiative Thau – Prêt agricole à taux 0% - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2013 Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2013 et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5,

Vu la délibération n° 2003-96 du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 déterminant comme étant d'intérêt communautaire « le soutien au développement de l'activité économique, notamment le soutien aux dispositifs d'aide à la création et au développement d'entreprises »,

Vu la délibération n° 2011-51 du Conseil communautaire du 27 avril 2011, relatif aux modifications du règlement d'attribution des subventions en matière de développement économique,

Vu l'avis de la commission « développement économique et relations extérieures » du 8 novembre 2013.

Initiative Thau est une association Loi 1901 créée en 1998. Cette plateforme d'initiative locale soutient le créateur ou le repreneur d'entreprise par l'octroi d'un prêt d'honneur sans garantie et sans intérêt, à titre personnel.

Thau agglo est membre du conseil d'administration d'Initiative Thau depuis 2003, en lieu et place des communes fondatrices. Elle participe au Fonds d'intervention de l'association, ainsi qu'à son fonctionnement, sur la base de 0,50 € par habitant. Ce montant est réparti à 60% sur le fonds d'intervention et à 40% sur le fonctionnement de la structure.

En 2012, et afin de valoriser les activités identitaires du territoire (viticulture, conchyliculture, petite pêche), Thau agglo a été à l'origine de la mise en œuvre d'un **prêt agricole à taux 0%**, confié à Initiative Thau. Il s'agit d'une première régionale.

L'objectif de ce prêt agricole à taux 0% est de venir compléter les dispositifs existants, dans le respect de la réglementation « de minimis ». Les critères d'éligibilité sont détaillés dans la convention d'objectifs ci-annexée. Ce prêt nécessite la constitution d'un comité d'agrément « ad hoc », en capacité d'évaluer les projets viticoles, conchylicoles ou halieutiques, intégrant la chambre d'agriculture et des professionnels de ces filières. Dès la fin de l'année 2012, Thau aggro et la CCNBT ont soutenu financièrement ce fonds de prêt, dont le dispositif a été officiellement lancé le 10 avril 2013.

2 dossiers ont ainsi été validés par le 1^{er} comité d'agrément réuni le 2 juillet 2013, pour un montant total de prêt de 25 000 €, permettant de lever 150 000 € de prêt bancaire associé. Il s'agit de 2 dossiers conchylicoles, l'un de transmission familiale avec reprise de mas et de tables pleines ; l'autre de rachat de mas et de tables conchylicoles vides. 6 dossiers sont en cours d'instruction.

Le budget prévisionnel initial était établi comme suit :

Années	2012	2013	2014	2015
Nombre de prêt	5	10	10	10
Prêt moyen	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
total	62 500 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €

Les besoins en fonds de prêts sont de 275 000 € sur une période de 3 ans, durée de l'expérimentation. Ce budget doit être revu pour tenir compte des évolutions, selon :

Années	2012	2013	2014	2015
Nombre de prêt	0	8	10	10
Prêt moyen	12 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
total	0 €	100 000 €	125 000 €	125 000 €

Ressources	2012	2013	2014	2015
Remboursement total prévu	0	0	25 000 €	50 000 €
Recherche de financement	56 000 €	100 000 €	100 000 €	75 000 €
Partenaires privés	0 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €
Thau aggro	50 000 €	24 000 €	24 000 €	12 000 €
CCNBT	6 000 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €
Conseil Général	0	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Conseil Régional	0	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CDC	0	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Total Ressources	56 000 €	100 000 €	125 000 €	125 000 €
Solde	56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €

Après avis de la commission « développement économique et relations extérieures » réunie en séance le 8 novembre 2013, il est proposé d'attribuer, au titre de l'exercice 2013, une subvention de 24 000 €, exclusivement réservée au fonds de prêt agricole.

Le versement de cette subvention est conditionné par la signature d'une convention d'objectifs d'une durée d'un an.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

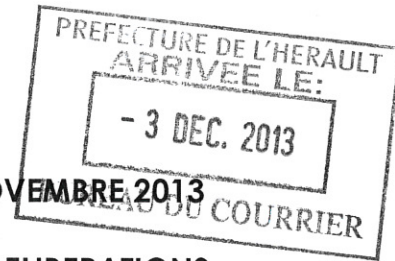
D'approuver les termes de la convention d'objectifs entre Thau aggro et Initiative Thau, ci-annexée,

De décider l'attribution d'une subvention à Initiative Thau de 24 000 euros, au titre de l'année 2013, exclusivement réservée au fonds de prêt agricole ; étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 92 6574,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs.



Pierre Boulmoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-169

Affichage		Présents	33	Pour	39
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Initiative Thau – Prêt à taux 0% - Avenant N°1 à la convention d'objectifs 2013 Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2013 et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Paiola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5,

Vu la délibération n° 2003-96 du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 déterminant comme étant d'intérêt communautaire « le soutien au développement de l'activité économique, notamment le soutien aux dispositifs d'aide à la création et au développement d'entreprises »,

Vu la délibération n° 2011-51 du Conseil communautaire du 27 avril 2011, relatif aux modifications du règlement d'attribution des subventions en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 2013-27 du Conseil communautaire du 27 mars 2013, relative à la convention d'objectifs 2013 passée entre Thau agglo et Initiative Thau,

Vu l'avis de la commission « développement économique et relations extérieures » du 8 novembre 2013.

L'activité d'Initiative Thau est basée sur le soutien financier des porteurs de projets en création et en reprise d'activités.

Thau agglo est membre du conseil d'administration d'Initiative Thau depuis 2003, en lieu et place des communes fondatrices. Elle participe au Fonds d'intervention de l'association, ainsi qu'à son fonctionnement, sur la base de 0,50 € par habitant. Ce montant est réparti à 60% sur le fonds d'intervention et à 40% sur le fonctionnement de la structure.

Depuis 2008, Initiative Thau a élargi ses possibilités d'intervention aux entreprises artisanales et aux projets de développement des entreprises de moins de 6 ans. Depuis, l'activité de la plateforme est passée en moyenne de 20 dossiers par an à plus de 35 entreprises financées. Les volumes décaissés ont donc fortement augmentés, mais la bonne gestion du fonds a permis de répondre favorablement aux demandes validées par le comité d'agrément.

Si l'année 2012 a été en léger repli par rapport à 2011 (38 entreprises soutenues contre 41), l'activité 2013 est basée sur le soutien de 38 entreprises entraînant un décaissement de 532 000 €. Bien que le taux de remboursement à 5 ans atteigne les 98%, certaines entreprises rencontrent ces derniers mois des difficultés. A ce jour, 4 dossiers de remboursement sont suspendus représentant un volume de 38 438 €.

Aussi, Initiative Thau sollicite Thau agglo pour un financement complémentaire du fonds de prêt, à hauteur de 26 000 €.

Après avis de la commission « développement économique et relations extérieures » réunie en séance le 8 novembre 2013, il est proposé d'attribuer, au titre de l'exercice 2013, une subvention exceptionnelle de 26 000 €, exclusivement réservée au fonds de prêt.

Le versement de cette subvention est conditionné par la signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2013.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

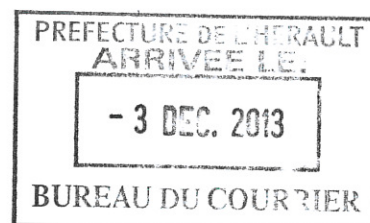
D'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention d'objectifs 2013 entre Thau agglo et Initiative Thau, ci-annexé,

De décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Initiative Thau de 26 000 euros, au titre de l'année 2013, exclusivement réservée au fonds de prêt ; étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 90 6574,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant N°1.



Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-170**

Affichage	Présents	33	Pour	39	
Publication	Absents	6	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau et Thau agglo - Avenant n°1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour compenser le cout du remplacement du poste de régisseur ayant quitté Thau agglo dans le cadre d'une mobilité et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents: Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés: Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance: Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 en date du 17 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire au profit de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-100 du 10 décembre 2003, modifiée par la délibération n°2007-702 du 19 septembre 2007, portant définition de l'intérêt communautaire relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs,

Vu les délibérations n°2005-349 et n°2005-405 et n°2013-57 du Conseil communautaire du 13 juillet, du 19 décembre 2005 et du 06 mai 2013, approuvant la convention liant la Communauté d'agglomération du bassin de Thau et l'association de la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau,

Vu la délibération n°2013-17 du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2013, portant attribution d'un premier acompte sur la subvention annuelle de fonctionnement,

Thau agglo et la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau ont conclu une convention de partenariat pour l'exercice 2013. Elle présente le projet artistique et les moyens en personnel nécessaires pour la réalisation de son programme d'actions culturelles et artistiques. L'article 4.2 mentionne qu'en cas d'indisponibilité du personnel mis à disposition

par Thau agglo et de l'impossibilité de Thau agglo à pourvoir à son remplacement, elle s'engage à prendre à sa charge le coût du remplacement dans la limite des salaires correspondant à ceux du personnel mis à disposition. Le régisseur mis à disposition par Thau agglo a quitté son poste dans le cadre d'une mobilité. La Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau a dû procéder à son remplacement du 1er avril au 30 juin et de septembre à décembre 2013. Sur la base du coût du poste, dans la limite du salaire que percevait le régisseur, et pour compenser son remplacement sur lesdites périodes, Thau agglo devra attribuer une subvention complémentaire à la Scène nationale de Sète et du Bassin de Thau d'un montant de 33 113€. Il est proposé au sein de l'avenant n°1 :

- d'ajouter à l'article 4.2 de la convention 2013 : « Une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 113 € est attribuée à la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau pour assurer le financement du poste de régisseur ».
- de remplacer l'article 4.3 de la convention 2013 par l'article ainsi rédigé : « La subvention de fonctionnement totale est de 1 489 259€. La contribution de Thau agglo est versée au budget. Par délibération en date du 30/01/2013, Thau agglo a consenti à la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau de Sète une avance sur subvention d'un montant de 387 316 €. Ce montant qui a été versé viendra en déduction de la première échéance. Le paiement s'effectue selon l'échéancier ci-dessous :
 - Fin juin : 356 276 €
 - En juillet : 356 277 €
 - En novembre : 356 277€
 - En décembre : 33 113€

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

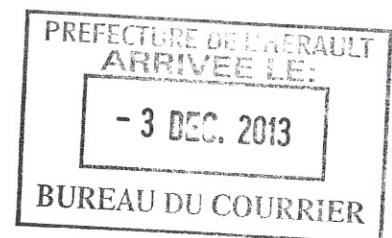
D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention 2013 qui lie Thau agglo à la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau, ci-annexé,

D'attribuer une subvention de 33 113€ à la Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 3131 « Théâtre Molière » - 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » du budget principal de l'exercice en cours,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant 1 à la convention 2013 et tout acte s'y rapportant.



Pierre Boulloire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-175

Affichage		Présents	33	Pour	39
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier – Avis de Thau agglo

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,
- Vu** les articles L.222-4 à L.222-7 et R.222-13 à R.222-36 du code de l'environnement,
- Vu** la délibération 2012-157 du 14 novembre 2012 approuvant le Plan de Déplacements Urbains 2012-2022 de Thau agglo,
- Vu** l'avis favorable de la Commission Transports en date du 12 novembre 2013,

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), obligatoire dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, est établi sous l'autorité du Préfet de département. Le PPA met en place des mesures de réduction des émissions de polluants atmosphériques et d'amélioration de la qualité de l'air.

Le PPA de l'agglomération de Montpellier approuvé en 2006 a fait l'objet en 2011 d'une évaluation quinquennale qui a mis en avant la nécessité de le réviser. Parmi les raisons identifiées, le périmètre de ce plan est apparu comme étant trop restreint. De ce fait, le nouveau PPA couvre un périmètre élargi passant ainsi de 48 à 115 communes concernées. Ce périmètre correspond au périmètre INSEE de l'aire urbaine de Montpellier située dans le département de l'Hérault. Il englobe deux communes de Thau agglo, Vic-la-Gardiole et Mireval.

Le projet de PPA définit 16 actions ayant soit un caractère réglementaire soit un caractère incitatif (cf. Annexe 1). Le territoire de Thau agglo, est concerné par plusieurs actions, essentiellement au titre de son Plan de Déplacements Urbains 2012-2022 (PDU) :

Actions réglementaires et opposables :

Action 1 : Rendre obligatoire l'élaboration des Plans de Déplacement Entreprises et Administrations et promouvoir l'élaboration des Plans de Déplacements Établissements Scolaires.

Action 11 : Imposer des attendus minimaux en termes d'analyse de la qualité de l'air dans les études d'impact.

Action 14 : Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Actions incitatives et partenariales :

Action 4 : Inciter les administrations et les collectivités à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à y intégrer des « véhicules propres ».

Action 5 : Mener une réflexion pour restreindre la circulation des véhicules utilitaires les plus polluants.

Action 6 : Améliorer les modalités de livraisons des marchandises en ville.

Action 7 : Promouvoir la mobilité durable et améliorer l'offre existante.

Ainsi, il apparaît que les éléments de ce PPA sont en adéquation avec le Plan de Déplacements Urbains 2012-2022 de Thau agglo et de son annexe environnementale, concernant notamment les actions 1, 4, 6.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'émettre un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier, ci-annexé,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 3 DEC. 2013
BUREAU DU COURRIER

Annexe 1 : Plan d'actions du PPA

Transport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre obligatoire l'élaboration des Plans de Déplacement Entreprises (PDE) et Administration (PDA) et promouvoir l'élaboration des Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) (**) 2. Inciter les gestionnaires d'infrastructures routières à étudier des réductions de vitesses de circulation et leurs effets 3. Inciter les entreprises de transports de marchandises et de voyageurs à adopter la charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » 4. Inciter les administrations et les collectivités à améliorer la connaissance de leur parc de véhicules et à y intégrer des « véhicules propres » 5. Mener une réflexion pour restreindre la circulation des véhicules utilitaires les plus polluants 6. Améliorer les modalités de livraisons des marchandises en ville 7. Promouvoir la mobilité durable et améliorer l'offre existante
Industrie	<ol style="list-style-type: none"> 8. Réduire les émissions de poussières dues aux activités des chantiers et au BTP, aux industries et au transport de matières pulvérulentes (**) 9. Rendre obligatoire la caractérisation de la granulométrie des émissions de particules pour certaines ICPE (**) 10. Renforcer les actions de contrôles des ICPE fortement émettrices de COV (**)
Urbanisme	<ol style="list-style-type: none"> 11. Imposer des attendus minimaux en termes d'analyse qualité de l'air dans les études d'impact (**) 12. Obliger les collectivités à systématiquement se positionner dans leurs documents d'urbanisme sur la pertinence des dispositions permettant de réduire les consommations et production d'énergie et indirectement d'améliorer la qualité de l'air (**)
Résidentiel & tertiaire	<ol style="list-style-type: none"> 13. Imposer des valeurs limites d'émissions pour les petites chaudières de puissance comprise entre 400 kW et 2 MW (**) 14. Réaffirmer et rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (**)
Information & communication	<ol style="list-style-type: none"> 15. Encourager les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation de la population sur la qualité de l'air
Urgence	<ol style="list-style-type: none"> 16. Diminuer les émissions en cas de pic de pollution : mise en œuvre de la procédure inter-préfectorale d'information et d'alerte de la population (**)



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-176

Affichage		Présents	33	Pour	39
Publication		Absents	6	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Extension de la zone d'activités de l'Embosque – Acquisition amiable des terrains – Protocole d'accord transactionnel avec les consorts Tabariès, Perez et Marquet – Adoption et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept novembre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Max Savy, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Geneviève Feuillassier, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Joël Lafage, Loïc Linares, Laurence Magne, Catherine Maraval, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Sarah Allemand ayant donné procuration à Joël Lafage, Blandine Authié ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Patricia Martin ayant donné procuration à Loïc Linares, Serge Païola ayant donné procuration à François Commeinhes, Hugues Vidal ayant donné procuration à Francis Foulquier, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Geneviève Feuillassier, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu le Code civil et notamment son article 2044,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-96 en date du 10 décembre 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau,

Vu la délibération n°2011-145 du Conseil communautaire en date du 19 octobre 2011 portant modification de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,

Thau agglo entend réaliser un projet d'extension de la zone d'activités de l'Embosque. Cette zone d'activité est implantée sur le territoire de la commune de GIGEAN. Pour la mise en œuvre de ce projet, une déclaration d'utilité publique a été requise et autorisée suivant arrêté préfectoral n° 2011-01-577 en date du 16 mars 2011. Aux fins d'acquisition des emprises nécessaires, Thau agglo a notifié aux parties, ses offres d'acquiescer les 30 juin 2011 et 06 juillet 2011. Les parties ont échangé à de nombreuses reprises sur le prix d'acquisition desdits terrains.

Dans le but de mettre un terme à l'amiable au débat relatif à la fixation du prix des emprises nécessaires, plutôt que de s'en remettre au juge de l'expropriation, les parties se sont rapprochées et sont convenues de formaliser leur accord par un protocole transactionnel.

Par ce dernier, Thau agglo s'engage à payer aux consorts TABARIES, PEREZ et MARQUET, propriétaires indivis des parcelles AL 8, 9, 10 et 12, qui l'acceptent, une indemnité principale et globale d'expropriation de 399 879 € (trois cents quatre vingt dix neuf mille huit cents soixante dix-neuf euros).

Cette indemnité se décompose comme suit :

- 234.612 € (deux cent trente-quatre mille six cent douze euros) pour l'acquisition d'une surface de 13.034 m² situés en zone 4 NA soit un prix de 18 € le m².
- 124.767 € (cent vingt-quatre mille sept cent soixante-sept euros) pour l'acquisition de 24.321 m², situés en zone NC soit un prix de 5,13 € le m².
- 40.500 € (quarante mille cinq cent euros) au titre de l'indemnité de réemploi,

Cette indemnité sera réglée aux consorts TABARIES, PEREZ et MARQUET, propriétaires indivis, par voie de mandat administratif établi à l'ordre de Maître Sophie ROUSSEL, notaire à Poussan, qui aura charge d'en procéder à l'encaissement pour le compte des membres de l'indivision et d'en provoquer le partage qui sera fait en double minute avec Maître Patrick VILLEMEN, notaire à MONTPELLIER.

De plus, M. Jean-Louis TABARIES et Mme Sylvette PEREZ ont sollicité de la Communauté d'agglomération un droit de priorité à acquérir, dans le périmètre du projet d'extension de la zone d'activités de l'Embosque, 2 terrains ou lots situés préférentiellement en bordure de la RD 613 de 2000m² minimum. Ainsi, par ce protocole, Thau agglo s'engage à leur faire cette proposition, pour laquelle leur sera laissé un délai de 6 mois pour indiquer à Thau agglo leur volonté ou refus d'acquérir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel entre Monsieur Jean Louis TABARIES, Madame Sylvette TABARIES épouse PEREZ, Madame Bénédicte TABARIES épouse MARQUET, Monsieur Brice TABARIES, majeur protégé représenté par Madame Brigitte BRUN veuve TABARIES, ès qualité de tutrice et Thau agglo, ci-annexé,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit protocole et tout document s'y rapportant, étant précisé, que les dépenses correspondantes sont prévues au budget annexe ZAE l'Embosque, en section de fonctionnement, chapitre 011, nature 6015



Pierre Bouldoire
Président

